

Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 8-12 juin 2009

# PROJETS APPROUVÉS PAR CORRESPONDANCE

Point 10 de l'ordre du jour

Pour information\*



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.A/2009/10/1

25 mai 2009 ORIGINAL: ANGLAIS INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR CORRESPONDANCE PAR LE CONSEIL ENTRE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE ET LA SESSION ANNUELLE DE 2009 — KENYA 10666.0

# Protection et reconstitution des moyens de subsistance dans les zones arides et semi-arides

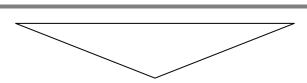
Le 24 avril 2009, l'intervention prolongée de secours et de redressement a été soumise aux membres du Conseil pour approbation par correspondance. L'approbation a été obtenue le 23 mai 2009.

| Nombre de bénéficiaires                              | 3 460 500 (effectif annuel maximum)                 |  |
|--|---|--|
| Durée du projet                                      | 36 mois<br>(1 <sup>er</sup> mai 2009–30 avril 2012) |  |
| Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM | 537 405 tonnes                                      |  |
| Coût (dollar   | s ÉU.)  |  |
| Coût des produits alimentaires pour le PAM           | 237 874 924   |  |
| Coût total pour le PAM                               | 474 275 049   |  |

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://www.wfp.org/eb).

# **RESUME**



La sécurité alimentaire demeure précaire au Kenya. Les zones arides et semi-arides, vulnérables aux chocs climatiques et aux turbulences des marchés ainsi qu'à l'insécurité, souffrent de la hausse persistante des prix des produits alimentaires, des carburants et des intrants agricoles et affichent des taux de malnutrition infantile excessivement élevés. En janvier 2009, le Gouvernement a déclaré que le pays connaissait une crise de la sécurité alimentaire et indiqué que 10 millions de Kényans vivant en milieu rural et urbain auraient besoin d'une assistance d'urgence. La présente IPSR répond à l'appel du Gouvernement, qui a demandé au PAM de l'aider à faire face aux besoins alimentaires des Kényans frappés par la sécheresse, en particulier en zones rurales. Parallèlement à l'aide fournie par le PAM à ce groupe spécifique, le Gouvernement prévoit d'élargir les filets de protection sociale déjà existants pour répondre aux besoins du reste de la population, en particulier un nombre croissant de citadins, des personnes vivant avec le VIH et des personnes déplacées à la suite des violences post-électorales.

Une évaluation des courtes pluies menée par le Gouvernement avec l'appui des organismes des Nations Unies et des donateurs achevée en février a recommandé que 3,5 millions de personnes reçoivent une assistance alimentaire du PAM jusqu'à la prochaine saison des courtes pluies. Il s'agit essentiellement de familles d'agriculteurs et de pasteurs vivant dans les zones arides et semi-arides, où les pluies ont été sporadiques et inférieures aux normes saisonnières alors que la survie des populations en dépend. Outre les régions arides et semi-arides, le Gouvernement a également appelé à l'élargissement des programmes de protection sociale (parmi lesquels l'alimentation scolaire et les activités en faveur des personnes vivant avec le VIH dans le cadre du programme de pays du PAM) afin de venir en aide aux autres personnes touchées par la crise de la sécurité alimentaire. Le Gouvernement s'emploie à répondre aux besoins accrus, notamment par la mise en place d'un programme ciblé de subventions alimentaires. Le Kenya compte parmi les pays susceptibles de voir la crise financière se traduire par une augmentation de l'insécurité alimentaire étant donné le déclin du tourisme, des exportations de fleurs et des envois de fonds.

La présente intervention prolongée de secours et de redressement 10666.0 entend appuyer la stratégie de protection sociale du Gouvernement et aider les ménages ruraux et urbains, essentiellement dans les zones arides et semi-arides, à se relever des épisodes de sécheresse en reconstituant leurs moyens de subsistance et en renforçant leur capacité de résistance aux chocs. Cette intervention mobilisera également des secours complémentaires pour sauver des vies et protéger les moyens de subsistance en cas de nouveau choc.

La stratégie du PAM comprend des secours immédiats et une approche intégrée nécessitant des investissements multisectoriels. Ses trois composantes principales sont les suivantes: i) redressement - reconstitution des avoirs des ménages et des communautés pour renforcer la capacité de résistance aux chocs; ii) protection sociale - appui à la création d'un système national de protection sociale des populations les plus vulnérables en œuvrant aux côtés du Gouvernement et des partenaires pour combler les déficits vivriers en situation d'urgence; et iii) planification préalable – prompte organisation des secours en cas de nouveaux chocs.



Le PAM continuera d'aligner ses activités sur les stratégies du Gouvernement et sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2009-2013 pour: i) accroître la sécurité alimentaire en réduisant la vulnérabilité aux chocs; ii) développer le capital humain et productif là où l'insécurité alimentaire est grave; et iii) améliorer la gestion de l'environnement au service de la croissance économique en assurant un accès équitable aux services et en prenant des mesures pour faire face aux changements climatiques. La Réunion sur la sécurité alimentaire au Kenya assurera la coordination au niveau national; des groupes directeurs de district veilleront au bon déroulement des activités de redressement à l'échelle des districts.

La stratégie de transfert des responsabilités s'articule autour de trois axes: le renforcement des capacités des partenaires afin qu'ils puissent porter secours aux plus vulnérables, l'amélioration de la capacité de résistance des ménages grâce à la création d'avoirs, et la promotion de mesures nationales propres à résoudre les problèmes d'insécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides.

Cette intervention envisage d'associer les femmes à chaque activité, en application de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes. Elle contribue à la réalisation des Objectifs stratégiques 1, 2, 3 et 4 du PAM et à celle des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 4, 5 et 7.



#### **ANALYSE DE LA SITUATION ET SCENARIOS**

#### Contexte

1. Le Kenya se place au 148<sup>e</sup> rang sur 177 pays selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)<sup>1</sup> et au 127<sup>e</sup> rang sur 157 pays pour ce qui est des indicateurs sexospécifiques du PNUD. Quelque 65 pour cent<sup>2</sup> des 37,2 millions d'habitants du pays vivent en milieu rural, la population urbaine étant par ailleurs en pleine croissance.

- 2. Au cours de l'année écoulée, le pourcentage de Kényans qui ne sont plus en mesure de subvenir à leurs besoins alimentaires essentiels est passé de 44 à 77 pour cent dans les zones pastorales et agropastorales et de 59 à 71 pour cent en milieu urbain<sup>3</sup>. L'agriculture représente 26 pour cent du produit intérieur brut (PIB)<sup>4</sup>. Seuls 20 pour cent des terres ont un potentiel moyen ou élevé de développement de l'agriculture pluviale, le reste étant constitué de zones arides ou semi-arides, où les chocs climatiques, l'insécurité alimentaire et la pauvreté sont omniprésents. En 2008, 3,3 millions de personnes vivaient dans les districts arides et 9,6 millions dans les districts semi-arides<sup>5</sup>.
- 3. Dans les zones arides et semi-arides, la vulnérabilité ne cesse de croître en raison de la pression démographique sur des terres qui se dégradent rapidement, des précipitations de plus en plus irrégulières et de l'insuffisance des récoltes pluviales. L'insécurité aggrave la pauvreté, due au manque de diversification de l'activité économique, d'accès aux marchés et de représentation politique, et au faible niveau d'instruction. Faute d'un financement adéquat, les politiques de croissance en faveur des zones arides et semi-arides n'ont pas produit les résultats escomptés<sup>6</sup> et il serait nécessaire dans ces districts d'accroître considérablement les investissements économiques dans tous les domaines<sup>7</sup>.
- 4. Dans les établissements urbains spontanés, aussi bien dans les zones arides et semiarides qu'à la périphérie des grandes villes, les denrées alimentaires sont disponibles dans
  le commerce. Cependant, le prix des aliments de base ayant grimpé de 100 pour cent l'an
  dernier, ils absorbent une partie beaucoup plus importante des revenus des ménages
  pauvres. Les citadins achètent entre 93 et 100 pour cent des aliments qu'ils consomment;
  ils les obtiennent rarement auprès d'amis ou de proches, par le biais d'une aide alimentaire
  ou de leur propre production. Le prix des combustibles pour la cuisson des aliments a
  augmenté de 30 à 50 pour cent, et celui de l'eau de 90 à 115 pour cent durant l'année qui
  vient de s'écouler. En outre, le pouvoir d'achat a subi de plein fouet les effets de la crise
  post-électorale sur les petites entreprises<sup>8</sup>. Simultanément, les salaires n'ont quasiment pas

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Nombre de petites entreprises ont repris leur activité à une moindre échelle et d'autres ont fermé leurs portes, ce qui a réduit les possibilités d'emploi pour de nombreux citadins.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> PNUD. Rapport sur le développement humain 2007-2008. New York.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bureau central de la statistique. Recensement de 1999. Nairobi.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Groupe directeur sur la sécurité alimentaire au Kenya. *Market Survey 2008*. Nairobi. Un ménage en situation de pauvreté alimentaire est un ménage incapable d'acheter les aliments essentiels pour fournir à ses membres l'apport nutritionnel minimal de 2 250 calories par jour.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Bureau central de la statistique. 2006. *Kenya Facts and Figures*. Nairobi.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Projet de gestion des ressources des terres arides.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Politique nationale en faveur d'un développement durable des terres arides et semi-arides du Kenya.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Parmi ces secteurs figurent les infrastructures, la santé, l'éducation, les marchés et l'emploi, l'eau et l'élevage.

progressé alors que persistent les tendances inflationnistes pour la plupart des produits de base. L'insécurité alimentaire urbaine est particulièrement aiguë dans les zones arides et semi-arides.

- 5. L'intensité et la fréquence des épisodes de sécheresse sont en progression et des milliers d'éleveurs qui ont perdu leur cheptel depuis 2004 dans les districts arides se sont installés à la périphérie des villes, où ils sont très exposés à l'insécurité alimentaire<sup>9</sup>.
- 6. La prévalence du VIH progresse de 0,25 pour cent par an. Le pays compte désormais 1,4 million de personnes vivant avec le VIH<sup>10</sup>. La séroprévalence dans les zones arides et semi-arides est plus élevée en milieu urbain que rural<sup>11</sup> et contribue de manière significative à l'insécurité alimentaire. Les besoins des orphelins et autres enfants vulnérables, outre ceux des personnes vivant avec le VIH, sont une grande source de préoccupation.
- 7. Le 16 janvier 2009, le Gouvernement a déclaré que le Kenya connaissait une crise de la sécurité alimentaire et lancé un appel aux dons de 37 milliards de shillings kényans (soit environ 464 millions de dollars)<sup>12</sup> pour financer des interventions dans les secteurs de l'alimentation, l'éducation, l'eau, la santé, la nutrition, l'agriculture et l'élevage. Selon les termes de cet appel, 10 millions de Kényans avaient besoin d'une aide d'urgence, dont des victimes de la sécheresse, des personnes vivant avec le VIH (dont des orphelins et autres enfants vulnérables), des personnes touchées par les violences post-électorales, et des citadins.
- 8. Outre la sécheresse, le pays a enregistré de mauvaises récoltes et subi d'autres facteurs aggravants. La production agricole n'a pas atteint les prévisions initiales et les importations n'ont pas couvert entièrement le déficit céréalier, en partie en raison de l'encadrement des prix qui a dissuadé le secteur privé de poursuivre ses importations. La Réserve stratégique de céréales, conçue pour aider les personnes en situation d'insécurité alimentaire en leur permettant d'acquérir de la farine de maïs à un prix abordable, a été épuisée en 2008. Malheureusement, ce projet subventionné n'a pas permis d'atteindre les plus démunis. En raison de tous ces facteurs, le Gouvernement est resté le seul fournisseur de céréales pour les minotiers jusqu'en février 2009, date à laquelle, face au manque de céréales et de fonds, il a libéralisé le marché et l'a ouvert au secteur privé, ce qui a immédiatement amélioré l'approvisionnement. Le prix des produits de base n'en est pas moins demeuré élevé.
- 9. Le Kenya compte également parmi les pays susceptibles de voir la crise financière se traduire par une augmentation de l'insécurité alimentaire étant donné le déclin du tourisme, des exportations de fleurs et des envois de fonds.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> 79,75 shillings kényan = 1 dollar des États-Unis (taux de change des Nations Unies, mars 2009)



-

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Les maladies du bétail, en particulier la peste des petits ruminants, sont un indicateur important de la sécurité alimentaire. En deux ans, cette maladie s'est propagée à 16 districts. Les moyens de subsistance tributaires de l'élevage ovin et caprin sont souvent les plus exposés à la sécheresse et à l'insécurité alimentaire; 15 millions de petits animaux sont menacés mais les vaccins contre la peste des petits ruminants ne sont disponibles que pour moins de 20 pour cent d'entre eux.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Ministère de la santé. 2007. *Kenya AIDS Indicators Survey*. Nairobi. Cette enquête a relevé que 8,7 pour cent des femmes étaient séropositives contre 5,6 pour cent des hommes. Le taux de séropositivité des jeunes femmes entre 15 et 34 ans est disproportionné par rapport à celui des jeunes hommes du même âge.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> La prévalence du VIH dans les zones arides et semi-arides est la suivante: i) 7,9 pour cent dans les districts de Tana River, Kilifi, Malindi et Kwale, soit 165 750 personnes; ii) 7 pour cent dans ceux de Turkana et Samburu, soit 48 300 personnes; iii) 4,7 pour cent dans ceux de Marsabit, Moyale, Mwingi, Kitui et Isiolo, soit 62 802 personnes; et iv) 1 pour cent dans ceux de Garissa, Wajir, Mandera et Ijara, soit 12 700 personnes.

#### Situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition

10. Malgré une reprise économique vigoureuse au cours des cinq dernières années, une part croissante de la population vit dans l'insécurité alimentaire. En 2008, la production nationale de maïs, l'aliment de base, a été inférieure de 20 pour cent à la moyenne à court terme. Une succession de saisons des pluies quasi inexistantes dans les plaines côtières du sud-est et les hauts plateaux du centre, associée à une baisse de la production dans les principales zones de culture, n'ont fait que précipiter le phénomène. En conséquence de quoi, les réserves de 2008/09 (2,4 millions de tonnes) ne pourront répondre aux besoins de la consommation normale, soit 3 millions de tonnes. Le prix au détail de la farine de maïs a augmenté de 100 pour cent entre la fin du premier semestre et la fin de l'année 2008, ce qui a considérablement érodé le pouvoir d'achat des pauvres vivant en milieu urbain, des éleveurs et des ménages cultivant des terres marginales, et aggravé l'insécurité alimentaire de ces catégories particulièrement vulnérables de la population.

- 11. Durant sept des dix dernières années, le Kenya a connu de graves crises touchant les moyens de subsistance ainsi que des pénuries alimentaires, d'où la nécessité d'une assistance humanitaire internationale: 4,4 millions de personnes, dont la plupart vivaient dans les zones arides et semi-arides, ont bénéficié d'une aide au plus fort de l'opération d'urgence du PAM lancée en 2001. En 2006, lorsque la sécheresse a atteint son paroxysme, ce sont près de 3,5 millions de personnes qui ont reçu une aide dans le cadre de l'opération d'urgence. En 2008/09, l'insuffisance des récoltes dans les zones agricoles marginales de l'est fait suite à plusieurs saisons des pluies quasi inexistantes, et aucune récolte importante n'est attendue avant mars 2010.
- 12. Les taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans dans les zones arides sont parmi les plus élevés du monde, même durant les années sans sécheresse<sup>13</sup>. Des enquêtes réalisées en 2008 montrent que le taux de malnutrition aiguë globale est de 24 pour cent dans le district de Mandera et de 22 pour cent dans celui de Turkana. Sur les 10 districts arides, trois seulement (Isiolo, Moyale et Tana River) ont un taux de malnutrition aiguë globale inférieur à 15 pour cent; dans les autres, les taux dépassent le seuil critique: Wajir, 17 pour cent; Marsabit, 16 pour cent; Samburu, 15 pour cent; et Garissa 15 pour cent. Les principales causes de la malnutrition sont l'insuffisance des repas et leur manque de variété, les maladies, les faibles taux d'immunisation, les mauvaises pratiques de soins donnés aux nourrissons, notamment les pratiques alimentaires y compris les faibles taux d'allaitement exclusif pour les nourrissons de moins de 6 mois <sup>14</sup> l'introduction tardive et inadaptée d'aliments complémentaires, le manque d'hygiène et l'insuffisance des systèmes d'assainissement.
- 13. D'après l'enquête intégrée sur le budget des ménages 2005/06 au Kenya<sup>15</sup>, 33 pour cent des enfants souffrent de sous-alimentation chronique et 35 pour cent des enfants vivant en milieu rural souffrent d'un retard de croissance, contre 25 pour cent en milieu urbain. En comparant les estimations nationales du retard de croissance de cette enquête (33 pour cent), de l'enquête de suivi sur le bien-être des ménages de 1994 (34 pour cent) et de l'enquête démographique et sanitaire de 2003 du Kenya (30 pour cent), on note que la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans ne s'est pas améliorée depuis 10 ans;

C



<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Source des données: enquêtes menées conjointement par l'UNICEF, le Ministère de la santé et le Projet de gestion des ressources des terres arides; et rapports d'organisations non gouvernementales.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> D'après l'enquête démographique et sanitaire de 2003, le taux national d'allaitement exclusif est de 2,3 pour cent.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Bureau central de la statistique. 2007. Kenya Integrated Household Budget Survey, volume 1. Nairobi.

ces chiffres élevés démontrent la persistance de l'insécurité alimentaire, les maladies récidivantes et l'insuffisance des soins donnés aux enfants.

- 14. Les carences en micronutriments sont également courantes. D'après une enquête nationale sur les micronutriments réalisée en 1999, 76 pour cent des enfants souffraient d'une carence en vitamine A; 73 pour cent, d'une carence en fer; et 51 pour cent, d'une carence en zinc; 60 pour cent des femmes enceintes souffraient d'une carence en fer et étaient anémiques; 39 pour cent souffraient d'une carence en vitamine A<sup>16</sup>; 16 pour cent des hommes manquaient de fer. Des progrès ont cependant été faits pour combler la carence en iode en fournissant du sel enrichi, et les enfants de moins de 5 ans et les jeunes mères ont reçu un apport systématique en vitamine A. Les enfants des écoles maternelles et primaires bénéficient également de traitements anthelminthiques réguliers, ce qui améliore l'absorption des micronutriments.
- Les récentes évaluations menées par la Réunion sur la sécurité alimentaire au Kenya (Kenya Food Security Meeting, KFSM), y compris l'étude des marchés de juillet 2008, ainsi que les évaluations rapides de la sécurité alimentaire en milieu urbain menées en octobre-novembre 2008 à Nairobi et Mombasa et dans les zones touchées par la crise postélectorale, ont confirmé que les régions arides et semi-arides étaient les plus durement touchées par l'insécurité alimentaire. L'insuffisance des courtes pluies de la saison 2008/09, en particulier dans les zones agricoles marginales de l'est du pays, a encore aggravé la situation. Dans l'appel qu'il a lancé en janvier 2009, le Gouvernement a estimé à 10 millions le nombre de personnes rendues vulnérables par une combinaison de facteurs: hausse des prix des denrées alimentaires, des carburants et des intrants agricoles; maladies du bétail; et pluies insuffisantes ou irrégulières. Il ressort des constatations de l'évaluation des courtes pluies de 2008/09, menée selon une approche multisectorielle par le Gouvernement, que 3,5 millions de personnes ont besoin de recevoir une assistance alimentaire jusqu'à la prochaine saison des courtes pluies, principale saison des pluies dans les régions les plus touchées. Parmi elles, 2,5 millions de personnes vivant dans les zones arides et semi-arides sont menacées par une crise alimentaire aiguë et la détérioration de leurs moyens d'existence, tandis que les autres bénéficieront de programmes d'appui nutritionnel et d'un programme d'alimentation scolaire d'urgence. Le rapport d'évaluation a recommandé que 150 000 personnes déplacées à la suite de la crise post-électorale reçoivent une aide, sous forme de semences et d'engrais.

#### Scénario

16. Le bureau du PAM au Kenya exécute une opération d'urgence depuis 2004 à titre de dispositif de courte durée pour sauver des vies et dissuader la population de vendre ses biens productifs<sup>17</sup>. La présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10666.0 tire parti de cette expérience tout en contribuant à rétablir les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables et à leur permettre de résister aux nouveaux chocs.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Le budget de l'opération d'urgence 10374 a été révisé à plusieurs reprises pour faire face à l'évolution des besoins.



-

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ministère de la santé, Université de Nairobi, Réseau africain de médecine et de sciences sociales (SOMA-Net) et UNICEF. 2000. *Anaemia and the Status of Iron, Vitamin A and Zinc in Kenya*. Nairobi

# POLITIQUES, CAPACITES ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

#### Politiques, capacités et actions du Gouvernement

- 17. Dans les zones arides et semi-arides, le Gouvernement met l'accent sur la mise en place de moyens de subsistance durables pour les éleveurs en investissant dans le redressement et la transformation à long terme. L'examen à mi-parcours de la stratégie de relance économique au profit de la création de richesses et d'emplois a souligné les objectifs de croissance économique, d'équité, de lutte contre la pauvreté et de gouvernance. La Stratégie pour la sécurité alimentaire et la nutrition, le Programme de relance de l'agriculture et la Politique nationale en faveur du développement durable des zones arides et semi-arides du Kenya<sup>18</sup> bénéficient de l'appui des bailleurs de fonds et des organismes des Nations Unies. Ils servent de cadre général aux interventions de redressement en encourageant les stratégies publiques de lutte contre la faim et la pauvreté. Depuis que le Gouvernement de coalition a pris les rênes en 2008, un Ministère du développement du nord du Kenya et des autres régions arides a été créé pour piloter le développement de ces zones.
- 18. En février 2009, le Gouvernement a suspendu ou ajusté les règles de contrôle des prix afin d'encourager l'importation du maïs par le secteur privé et a effectué des importations directes afin de stabiliser le marché. Le Premier Ministre a créé un groupe de travail spécial afin d'élaborer un programme de subventions alimentaires qui ciblera les plus démunis, notamment dans les villes, de façon efficace et responsable. Présidé par le Premier Ministre, ce groupe inclura des représentants des ministères concernés et de la Banque mondiale. Il assurera la complémentarité des efforts de tous, notamment les programmes renforcés de protection sociale et de soutien du marché. Le Gouvernement entend ainsi amortir les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des citadins pauvres, en particulier dans la mesure où cela affecte le prix des denrées alimentaires. Ces mesures seront complétées par un système de bons d'alimentation que le Gouvernement et la Banque mondiale sont en train de mettre au point.
- 19. Pour aider les Kényans qui vivent dans les zones touchées par la sécheresse et de nombreux autres qui n'ont pas les moyens d'acheter de la nourriture et d'autres produits de base, le Gouvernement a également lancé le programme "Kazi Kwa Vijana<sup>19</sup>". Il prévoit de mettre en place de nombreux projets à forte intensité de main-d'œuvre, destinés à assurer l'approvisionnement en eau pour l'agriculture et l'élevage, la remise en état des infrastructures et la rénovation des logements, sous la conduite du Ministère de la jeunesse, en étroite collaboration avec les Ministères des routes, des collectivités locales, de l'eau, de l'élevage, de l'environnement et des travaux publics.



<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> La politique en faveur des terres arides et semi-arides, qui sera présentée au Parlement en 2009, reconnaît la spécificité des moyens de subsistance des populations pastorales et la nécessité de "favoriser des mesures qui ne visent pas à sédentariser ou à moderniser le mode de vie pastoral", par le biais d'interventions portant notamment sur la gestion des ressources naturelles, l'investissement public, la mise en valeur des ressources en eau, la santé humaine, l'éducation et la diversification des moyens de subsistance. Cette politique a "un double objectif de réduction de la pauvreté et de croissance économique".

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Swahili pour "Emploi pour les jeunes"

# Politiques, capacités et actions des autres principaux intervenants

20. L'action menée par le Gouvernement contre la faim et l'insécurité alimentaire bénéficie de l'appui ci-après:

- L'équipe de pays des Nations Unies soutient la bonne gouvernance, les interventions d'urgence, les moyens de subsistance durables, la gestion améliorée de l'environnement et les interventions visant à faire face aux changements climatiques en application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2009-2013.
- Le Comité permanent interorganisations est chargé de subvenir aux besoins d'urgence en 2009 et a préparé un plan d'intervention humanitaire d'urgence qui couvre les mesures prises dans les zones touchées par la sécheresse et les camps de réfugiés, y compris les interventions du PAM.
- Le Ministère britannique du développement international (DFID) a lancé un programme décennal de lutte contre la faim (*Hunger Safety Net Programme*, HSNP) en vue d'appuyer la mise en place par le Gouvernement d'un régime de protection sociale assurant des transferts monétaires garantis à long terme aux ménages les plus pauvres et les plus vulnérables.
- L'Initiative pour la gestion de la sécheresse lancée par la Commission européenne contribue à améliorer l'efficacité et l'efficience des actions de gestion des situations de sécheresse.
- La Banque mondiale participe au financement du Projet de gestion des ressources des terres arides (*Arid Lands Resource Management Project*, ALRMP), une opération de gestion de la sécheresse administrée par le Gouvernement, qui implique les communautés et vise à renforcer la sécurité alimentaire.
- L'Agency for International Development (USAID) dispose d'un dispositif de secours d'urgence: Le Fonds pour la prévention de la famine et le Programme de renforcement des moyens de subsistance dans les zones pastorales assurent la continuité entre les secours d'urgence et le développement économique dans les régions pastorales.
- Dans le cadre de l'Initiative en faveur de la corne de l'Afrique menée conjointement par le Gouvernement et les Nations Unies, les équipes de pays des Nations Unies de la région ont analysé les causes de l'insécurité alimentaire et mis en évidence les stratégies qui permettraient la transition des secours au redressement, puis au développement.
- ➤ Le Ministère de l'agriculture a mis en place, en collaboration avec la FAO, un programme de bons d'alimentation appuyé par le PAM afin de fournir des intrants agricoles aux personnes déplacées vivant dans les régions ébranlées par la crise post-électorale.

#### Coordination

21. Le Gouvernement assure la coordination de toutes les questions touchant à la sécurité alimentaire par le biais du groupe directeur de la KFSM, dont les évaluations semestrielles de la sécurité alimentaire déterminent le ciblage géographique. Les groupes directeurs multisectoriels des districts et les comités communautaires chargés des activités de secours ont de bons antécédents en matière de coordination des interventions de secours, de redressement et de développement. La nouvelle politique nationale en faveur du développement durable des zones arides et semi-arides corrige les faiblesses des politiques antérieures et reconnaît que l'activité pastorale est une force économique non négligeable.



22. Le Groupe de travail gouvernemental sur la protection sociale, le renforcement de la capacité de résistance et la gestion de la sécheresse (ci-après dénommé le Groupe de travail) coordonne les activités des partenaires de développement en vue d'apporter des réponses globales efficaces en cas de choc et d'insécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides.

23. Les groupes directeurs de district jouent un rôle important dans la coordination des questions de sécurité alimentaire au niveau des districts. Ils réunissent tous les ministères et les organisations non gouvernementales (ONG) en vue de planifier et de hiérarchiser les interventions à l'échelle des districts. Le PAM y joue un rôle actif. Ces groupes directeurs examinent les projets pour veiller au bon emploi des ressources, et demandent et orientent le soutien technique des ministères. Les comités chargés de la sécurité alimentaire des districts, branches techniques des groupes directeurs, effectuent régulièrement des évaluations rapides de la sécurité alimentaire et fournissent un système d'information et d'alerte rapide.

# OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE DU PAM

- 24. Les principaux objectifs de l'IPSR 10666.0 sont les suivants:
  - réduire la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes au sein de populations ciblées frappées par la crise (Objectif stratégique 1);
  - rendre les communautés plus résistantes aux chocs en déployant des filets de sécurité ou en créant des avoirs et en renforçant les capacités dans les domaines de la conception et de la gestion des programmes de planification préalable et de réduction des risques de catastrophe (Objectif stratégique de 2);
  - soutenir et rétablir les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations après les chocs (Objectif stratégique 3); et
  - ➤ améliorer l'état nutritionnel des femmes et des enfants ciblés par l'intervention (Objectif stratégique 4).

#### STRATEGIE D'INTERVENTION DU PAM

Nature et efficacité de l'aide fournie à ce jour à l'appui de la sécurité alimentaire

25. Le Kenya reçoit régulièrement une aide alimentaire internationale d'urgence<sup>20</sup>. Les évaluations des opérations d'urgence menées en 2006 et 2007 ont conclu que l'assistance

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Le coût global des opérations menées par le PAM entre 1998 et 2008 a été estimé à 890 millions de dollars, celui des opérations lancées entre août 2004 et mars 2009 étant de 507 millions de dollars. Entre 2004 et 2008, la contribution du Gouvernement a représenté 186 500 tonnes de produits alimentaires. Le 24 mars 2009, suite à l'évaluation des courtes pluies et en prévision de l'approbation de l'IPSR 10666.0, le Gouvernement a apporté une nouvelle preuve de son soutien au PAM en faisant don de 9 000 tonnes de maïs.



-

fournie par le PAM avait contribué à empêcher la famine, la perte de vies humaines et la décapitalisation<sup>21</sup>.

26. Un processus reposant sur la recherche d'un consensus et conduit par le Gouvernement a permis d'élaborer la présente IPSR et de définir le rôle de l'aide alimentaire dans la gestion de la sécurité alimentaire et des risques de catastrophe. Le Groupe de travail a associé les donateurs bilatéraux, les organismes des Nations Unies et les représentants basés à Nairobi aux discussions portant sur le cadre général de l'IPSR et les types d'intervention. Ce processus d'élaboration d'un consensus a débuté en 2007, date à laquelle de nombreux ateliers consultatifs ont été organisés au niveau local, suivis de trois grands ateliers régionaux rassemblant les principaux acteurs des districts arides et semi-arides. Les recommandations émises à l'issue de ces ateliers ainsi que les constatations des évaluations ont été prises en compte dans la présente IPSR. L'une des premières initiatives directement issues de ce processus consultatif a été la création du Groupe de travail, qui coordonne le travail des partenaires du développement pour encourager des réponses cohérentes et efficaces en cas de crise et d'insécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides. Ce processus a également contribué à identifier le potentiel de coopération et de synergies, ainsi que les complémentarités entre les programmes et les projets.

#### ⇒ Grandes lignes de la stratégie

- 27. La présente IPSR appuiera la création d'un régime national de protection sociale et contribuera à reconstruire les infrastructures et à renforcer la capacité de résistance des populations qui se relèvent de plusieurs épisodes consécutifs de sécheresse. Elle permettra au PAM et à ses partenaires d'intervenir rapidement en cas de nouveau choc tout en renforçant la capacité de planification préalable du Gouvernement et des partenaires. Le ciblage géographique privilégiera les zones pastorales et agropastorales ainsi que les terres marginales cultivées. Les populations urbaines les plus vulnérables de ces régions seront prises en charge par une supplémentation alimentaire pour les mères et les enfants, des distributions générales de rations alimentaires à leur famille, et un programme de santé maternelle et infantile (SMI). Sur la base des recommandations de l'évaluation des courtes pluies de 2008/09, une alimentation scolaire d'urgence sera également fournie dans les districts les plus exposés à l'insécurité alimentaire à quelque 655 000 enfants pendant deux trimestres scolaires (jusqu'à la fin de l'année 2009)<sup>22</sup>.
- 28. La présente IPSR et le programme de pays 2009-2013 du PAM sont complémentaires. Le programme de pays prévoit une alimentation scolaire en faveur de 750 000 enfants des zones arides et semi-arides, ainsi que des interventions axées sur le VIH/sida dans les régions orientale et côtière du pays; ces deux interventions seront constamment harmonisées pour garantir le maximum de synergie<sup>23</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Dans le cadre de l'enveloppe de services essentiels fournis par l'UNICEF et le PAM, l'IPSR 10666.0 encouragera la collecte de l'eau dans un millier d'écoles pour soutenir la production vivrière et la préparation des aliments.



<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Comité permanent interorganisations. 2006. *Real-Time Evaluation of the Drought Response in the Horn of Africa*. Voir: http://ochaonline.un.org/OchaLinkClick.aspx?link=ocha&docid=1008393; et "Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Kenya 10374.0 et du programme de pays 10264.0 (2004-2008)" (WFP/EB.1/2008/7-C).

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Le Ministère de l'éducation prendra également en charge 200 000 enfants, par le biais d'un programme d'alimentation scolaire issue de la production locale, et le programme de pays du PAM viendra en aide à 770 000 élèves.

29. Bien que la nouvelle intervention ne cible pas les personnes vivant avec le VIH, certains critères de ciblage prévoient de les inclure comme bénéficiaires dans les régions arides et semi-arides, où la stigmatisation de la maladie est très forte<sup>24</sup>. Les populations urbaines vulnérables recevront également une aide sous forme de rations de protection dans le cadre de l'alimentation supplémentaire. Dans les autres régions, l'aide à apporter aux citadins en situation d'insécurité alimentaire fait toujours l'objet de discussions et les filets de sécurité mis en place par le Gouvernement devraient répondre à ces besoins.

### Secours prolongés, redressement et planification préalable des secours

#### $\Rightarrow$ *Protection sociale*

- 30. Cette composante entend: i) appuyer le développement de la stratégie nationale du Gouvernement de manière à combler les déficits vivriers et à protéger les groupes vulnérables, y compris les orphelins et autres enfants vulnérables; et ii) contribuer à la gestion de la malnutrition aiguë modérée des femmes et des enfants de moins de 5 ans et les protéger contre la malnutrition grave et les problèmes de morbidité et de mortalité qu'elle entraîne.
- 31. Le PAM appuiera l'action du Gouvernement et du DFID en faveur des ménages vulnérables, contribuant ainsi à la création d'un régime national de protection sociale<sup>25</sup>. En février 2009, le DFID et le Gouvernement ont lancé un projet reposant sur un filet de sécurité, qui prévoit notamment des transferts monétaires non assortis de conditions dans les districts pastoraux de Mandera, Marsabit, Turkana et Wajir, dont bénéficieront 50 000 ménages d'ici à décembre 2009, et 72 000 d'ici à mai 2010. Au cours de la période de transition qui précédera la mise en place du régime de protection sociale, le PAM et le Gouvernement<sup>26</sup> subviendront ensemble aux besoins alimentaires immédiats que les programmes publics ou le programme HSNP du DFID ne parviendront pas à couvrir: le groupe cible sera composé de personnes frappées par des pénuries alimentaires saisonnières graves mais temporaires ou dans l'incapacité de participer aux activités Vivres pour la création d'avoirs (VCA), telles que des personnes vivant avec le VIH, des personnes âgées ou des orphelins et autres enfants vulnérables<sup>27</sup>.
- 32. Les ménages vulnérables recevront soit une somme d'argent dans le cadre du programme HSNP, soit une aide alimentaire du PAM, ces deux formes d'aide pouvant néanmoins être associées en cas de choc quand l'accès à la nourriture et l'envol des prix créent des situations problématiques. Le Groupe de travail établira les critères de déclenchement de l'aide supplémentaire. Le PAM et le DFID ont fait en sorte que les bases de données de leurs bénéficiaires soient compatibles pour assurer la synergie entre les deux interventions au cours du déroulement de la présente IPSR.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Toutefois, les ménages touchés par le sida ne seront pas exclus et pourront utiliser les infrastructures créées au moyen des activités VCA. Pour les aider à devenir autosuffisants, le PAM s'emploiera avec les communautés à trouver des moyens de garantir que ces infrastructures sont suffisantes pour que les personnes vivant avec le sida puissent en bénéficier.



<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Certains critères de ciblage indirects, comme des ménages en mauvaise santé ou des ménages dirigés par une femme ou un mineur, sont également utilisés pour sélectionner les bénéficiaires des distributions générales de vivres. Des discussions sont en cours avec l'UNICEF et le Ministère de la santé sur la possibilité d'adopter de nouveaux critères de ciblage pour l'alimentation supplémentaire afin de couvrir des personnes séropositives (hommes et enfants de plus de 5 ans qui satisfont les critères d'éligibilité pour recevoir un appui nutritionnel).

<sup>25</sup> Ministère de la femme et de la protection sociale. 2007. Stratégie nationale de protection sociale du Kenya (en projet). Nairobi.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Cette intervention n'est pas prévue avant 2010.

33. Le PAM sera l'un des partenaires du programme de transferts monétaires Gouvernement/DFID/UNICEF en faveur des familles qui accueillent des orphelins ou d'autres enfants vulnérables afin d'encourager la prise en charge de ces enfants par les familles et les communautés. La plupart des familles d'accueil sont à peine capables de se nourrir, de se loger et de satisfaire leurs besoins essentiels; d'après une évaluation récente, 60 pour cent de l'argent qui leur est donné est utilisé pour la nourriture et non comme prévu pour l'instruction et la santé. En 2009, le PAM fournira une somme d'argent supplémentaire ou des bons d'alimentation à 1 100 ménages dans le district de Garissa, afin de couvrir leurs besoins alimentaires essentiels et permettre que les transferts monétaires en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables servent à d'autres fins<sup>28</sup>. Le PAM et ses partenaires évalueront l'impact de ce programme complémentaire (transferts monétaires/bons d'alimentation) pour décider s'il devrait être élargi; si son extension est possible, le PAM appuiera sa mise à l'échelle dans les districts d'Isiolo et de Samburu telle qu'envisagée par l'UNICEF<sup>29</sup>. Le Programme et ses partenaires étudient d'autres possibilités d'utiliser les transferts monétaires et les bons d'alimentation dans les régions dans lesquelles les marchés fonctionnent normalement.

- 34. Face à la persistance des taux élevés de malnutrition aiguë et en complément des interventions de planification préalable des secours, le PAM continuera d'appuyer le programme de supplémentation alimentaire dans les zones pastorales. Dans les zones urbaines et périurbaines des districts arides et alentour, l'UNICEF, le PAM et des partenaires passeront en revue les bénéficiaires et fourniront une ration de protection aux familles identifiées comme vivant dans l'insécurité alimentaire. On cherchera à dégager un consensus par le biais du Module de la nutrition sur l'opportunité d'adopter la même démarche dans le cadre de l'alimentation thérapeutique. Le nombre de personnes vulnérables dans ces zones a augmenté, de même que leur degré de vulnérabilité; il s'agit essentiellement de malades du sida et d'anciens éleveurs qui ont perdu leur troupeau. Le PAM et le Module de la nutrition analyseront les causes des taux élevés de malnutrition aiguë et adapteront les interventions en conséquence.
- 35. À titre préventif, le PAM distribuera une ration supplémentaire aux femmes enceintes et aux mères allaitantes dans le cadre du programme de SMI; cette activité ciblera les femmes vulnérables très pauvres sélectionnées par les partenaires des professions médicales comme étant à risque, afin de prévenir la malnutrition et de les inciter à se rendre dans les dispensaires, où elles apprendront à s'occuper de leur santé et de leur bien-être<sup>30</sup>. Un programme de SMI appuyé par une assistance alimentaire viendra en aide à 40 000 femmes enceintes et mères allaitantes dans les zones urbaines; à titre de projet pilote, jusqu'à 5 000 d'entre elles recevront des rations de protection ciblant en priorité les ménages exposés à l'insécurité alimentaire.
- 36. Les ménages urbains vulnérables dont les enfants sont inscrits dans les programmes de supplémentation alimentaire recevront des rations dans le cadre des distributions générales de vivres (pour 175 000 personnes au maximum). Cette aide viendra en complément des

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Dans le cadre d'un programme distinct, les femmes ciblées bénéficieront de soins médicaux durant leur grossesse, leur accouchement, et les six premières semaines de la période postnatale; elles recevront également des rations de supplémentation du PAM. Ce programme sera financé par le KfW, un institut qui œuvre au nom du Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement.



<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Les prix des denrées alimentaires étant sujets à fluctuation, la valeur des transferts monétaires sera réexaminée à intervalles réguliers de manière qu'elle demeure comparable à la valeur d'une ration alimentaire de base.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Voir le paragraphe 86 sur l'évaluation à mi-parcours de l'IPSR.

programmes d'alimentation scolaire et de lutte contre le VIH dont bénéficient 161 600 citadins pris en charge par le programme de pays.

37. Dans le cadre du programme d'alimentation scolaire d'urgence, le PAM fournira également un repas cuisiné à 655 000 élèves. Ce repas sera servi, chaque jour de classe, dans les districts les plus exposés à l'insécurité alimentaire durant deux trimestres scolaires, jusqu'à décembre 2009<sup>31</sup>. Cette mesure, qui constitue un important filet de sécurité, complétera le régime alimentaire des élèves et améliorera leur fréquentation scolaire dans les zones les plus gravement frappées par l'insécurité alimentaire, où l'un des mécanismes de survie des ménages durant les crises consiste à retirer les enfants de l'école pour les faire travailler.

#### $\Rightarrow$ Redressement

- 38. Cette composante reconstituera les avoirs familiaux et communautaires de ceux qui se relèvent d'un épisode de sécheresse, à travers des activités VCA menées en partenariat avec d'autres organisations, le but étant d'accroître leur capacité de résistance aux chocs<sup>32</sup>.
- 39. L'aide alimentaire, ou une combinaison d'interventions reposant à la fois sur l'aide alimentaire et les transferts monétaires, ciblera les ménages vulnérables reprenant le dessus après des situations d'urgence<sup>33</sup>. Le groupe cible des activités de redressement se distingue du groupe cible des activités de protection par le fait que tous les ménages qui le composent ont un membre actif pouvant participer aux activités VCA.
- 40. Les activités visant à créer des avoirs entendent aider les ménages à faire face aux chocs futurs. Le PAM et ses partenaires recourront à des techniques éprouvées de collecte de l'eau de pluie pour approvisionner en eau potable la population et le bétail, améliorer les pâturages et les cultures résistantes à la sécheresse ainsi que promouvoir la conservation de l'environnement. Les techniques en question sont notamment: i) des diguettes semi-circulaires, triangulaires ou trapézoïdales; ii) de petits périmètres irrigués pour produire des cultures xérophiles; et iii) des barrages de sable, des barrages souterrains, des déversoirs et des bacs pour approvisionner en eau les hommes et les bêtes. Un appui sera également accordé aux activités de foresterie dans les zones arides telles que la production d'arbres fruitiers et le ramassage de plantes tinctoriales et de gommes, en particulier dans les régions où vivent des ménages dirigés par une femme. Des partenariats seront mis en place pour appuyer la commercialisation de sous-produits tels que les plantes fourragères

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> La valeur des aliments fournis au titre des activités VCA est calculée sur la base des directives en vigueur en la matière, qui utilisent les normes/taux de l'Organisation internationale du Travail dans le document intitulé "Productivity Norms for Labour-Based Construction" (Advisory Support, Information Services and Training (ASIST), 1998, Technical Brief No. 2 (fiche technique No 2), Nairobi (pp. 19 à 26).



-

Cette activité vient s'ajouter au programme d'alimentation scolaire dont bénéficient régulièrement 770 000 écoliers des districts arides et semi-arides dans le cadre du programme de pays (2009-2013) dans le but de stabiliser les taux d'assiduité scolaire. L'objectif de l'alimentation scolaire d'urgence, en revanche, est d'offrir un filet de sécurité supplémentaire dans les districts les plus exposés à l'insécurité alimentaire. D'autres enfants vivant dans les zones semi-arides bénéficieront du programme gouvernemental d'alimentation scolaire issue de la production locale, qui fournira une aide en espèces aux écoles afin qu'elles achètent de la nourriture pour les élèves.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> On entend par redressement l'aptitude d'un ménage à subvenir aux besoins alimentaires de tous ses membres sans recourir à l'aide du PAM ou à d'autres programmes de transferts directs. Ceux qui satisfont à ce critère minimal ont néanmoins besoin d'autres formes d'aide au développement pour se constituer des moyens de subsistance durables.

ainsi que les produits des cultures<sup>34</sup> et de l'élevage issus des activités VCA. Le PAM examinera la question de savoir si les activités de l'IPSR pourront bénéficier de crédits d'émission de carbone, conformément au Protocole de Kyoto, dont l'utilisation demeure limitée au Kenya<sup>35</sup>. Les activités VCA seront choisies par les communautés moyennant des méthodes participatives, en consultant les groupes directeurs de district, les ministères et les autres parties prenantes. L'aide du PAM sera associée à des apports de capitaux, à des contributions sociales et à une assistance technique. La composante concernant la collecte de l'eau sera le point de départ de programmes de plus grande envergure concernant l'approvisionnement en eau des zones arides et semi-arides<sup>36</sup>.

41. Le développement de cultures résistantes à la sécheresse est au cœur de la stratégie menée par le Gouvernement pour revitaliser l'agriculture dans les zones arides et semi-arides pendant la période 2004-2014. Outre les céréales habituelles, telles que le maïs ou le riz, et les légumes secs, tels que les pois cassés ou les haricots, les rations alimentaires du PAM comprendront une quantité croissante de produits issus de cultures résistantes à la sécheresse, tels que le sorgho, le mil, les haricots velus, les doliques et les pois cajans. Ces produits seront achetés auprès des petits agriculteurs dans le cadre de l'initiative "Achats au service du progrès", menée à titre pilote au Kenya. Le but est de garantir que l'assistance alimentaire s'inscrit dans une perspective plus large destinée à trouver une solution à long terme au problème de la faim. En associant son pouvoir d'achat aux contributions techniques d'autres partenaires afin d'ouvrir les marchés aux petits agriculteurs à faible revenu, le PAM aidera les agriculteurs qui produisent des excédents marginaux à rendre leurs activités plus rentables. Cette initiative encouragera à la fois la production et la consommation des cultures résistantes à la sécheresse <sup>37</sup>.

# ⇒ Planification préalable

- 42. Cette composante a pour objet de: i) faire face aux chocs avant qu'ils ne prennent de l'ampleur pour protéger les avoirs des ménages et restreindre le nombre de bénéficiaires des secours d'urgence; et ii) développer les capacités de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets du Gouvernement et des communautés, et développer les dispositifs intégrés de planification préalable.
- 43. La présente IPSR répondra rapidement aux nouveaux chocs. L'expérience a en effet montré que plus on intervient tôt, plus on parvient à protéger les biens et les moyens de subsistance. Il est donc crucial que le Gouvernement continue de fournir une aide en nature. Le PAM travaillera: i) avec les responsables de l'Initiative pour la gestion de la

<sup>34</sup> Ministère de l'agriculture. 2008. *Concept Note on "Orphan" Crops*. Nairobi. Les variétés traditionnelles seront encouragées parallèlement à l'initiative du Gouvernement en faveur des cultures orphelines. Des débouchés peuvent être trouvés grâce à l'initiative du PAM "Achats au service du progrès".

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> L'initiative "Achats au service du progrès" prévoit de conclure des achats à terme avec les organisations de petits agriculteurs et de promouvoir la production de cultures résistantes à la sécheresse dans les zones arides par le biais d'activités VCA axées sur la collecte de l'eau. L'objectif est de permettre aux agriculteurs qui cultivent des terres communales dans les zones arides et participent aux activités de collecte de l'eau prévues par la nouvelle IPSR de devenir des fournisseurs du PAM.



<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Pour améliorer le captage de l'eau, le PAM prévoit de lancer une activité de reboisement. Le projet ciblerait des terres fortement pentues dans des zones de captage importantes, dans lesquelles le reboisement réduirait le processus d'érosion, protégerait la source d'approvisionnement en eau, régulerait les écoulements d'eau, et fixerait le carbone de l'atmosphère afin d'atténuer les effets du changement climatique. Le PAM étudiera si cette activité de reboisement pourrait constituer un projet générant des crédits de carbone.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Le cadre général des activités VCA est décrit par Appropriate Development Consultants Ltd (ADCL) dans Water Harvesting for Improved Drought Preparedness Using Food for Assets Strategy. 2008. Nairobi.

sécheresse à la planification des mesures d'urgence alliant interventions alimentaires et non alimentaires dès les premiers signaux d'alerte; et ii) au niveau national, dans le cadre de la KFSM et de son groupe directeur, pour définir des critères communs de déclenchement du recours au Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse afin d'associer l'aide alimentaire et d'autres formes d'assistance.

- 44. Durant la première année, l'IPSR couvrira 2 150 000 personnes, qui recevront une aide d'urgence après avoir été victimes d'une sécheresse aiguë et de l'insuffisance des courtes pluies dans certaines zones agricoles productives. Les besoins d'urgence et de redressement seront revus et ajustés au moyen d'un mécanisme bien rodé d'évaluations semestrielles. Selon les prévisions, le nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence ira en diminuant d'ici à la fin février 2010, date à laquelle la sécurité alimentaire devrait s'améliorer.
- 45. La figure 1 indique le nombre de bénéficiaires et l'importance relative des trois composantes de l'IPSR (planification préalable, redressement et protection), ainsi que les modalités d'intervention, pendant les trois ans que durera l'intervention. Pour la composante Planification préalable, le nombre de bénéficiaires dépendra du délai d'intervention en cas de crise: plus il sera court, moins l'aide d'urgence requise sera importante, et moins les personnes affectées seront nombreuses.

Planification préalable

Planification préalable

Intervention en temps voulu

Intervention en temps voulu

Redressement

Alda alimentaire (VCA/distributions générales de vivres/programme de supplémentation alimentaire (programme expérimental de transferts en espèces)

Adé alimentaire (VCA/distributions générales de vivres/programme de supplémentation alimentaire (programme expérimental de transferts en espèces)

Adé alimentaire (distributions générales de vivres/programme de supplémentation alimentaire (programme expérimental de transferts en espèces)

Protection

Protection

Protection

Protection

Figure 1: Protection, redressement, planification préalable: Trois catégories de bénéficiaires

46. En cas de pénurie de ressources, le PAM accordera la priorité aux interventions nutritionnelles en faveur des plus vulnérables (programme de supplémentation alimentaire, programme de SMI), puis aux distributions générales de vivres. En principe, le choix des priorités appartient aux membres de la KFSM.

Horizon temporel



# Stratégie de transfert des responsabilités

47. La stratégie de transfert des responsabilités repose sur trois éléments, tels que définis ci-après.

#### ⇒ Les partenariats

- 48. Cette stratégie exige du Gouvernement et des autres partenaires qu'ils renforcent les capacités dont ils disposent pour répondre aux besoins prévisibles des ménages très vulnérables, notamment ceux qui se relèvent après un choc. Le Groupe de travail met l'accent sur la programmation conjointe et les possibilités pour le Gouvernement de prendre progressivement en charge les groupes ciblés, par le biais de diverses initiatives. Les transferts monétaires prévus par le programme HSNP et le programme en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables, ainsi que les programmes portant sur le crédit, la fourniture de fourrage, la réduction du cheptel et l'immunisation, offrent aux populations des possibilités d'acquérir des compétences et de nouveaux moyens de subsistance. Les bénéficiaires des activités de supplémentation alimentaire seront progressivement pris en charge par les programmes sanitaires de lutte contre les causes de la malnutrition mis en œuvre par le Ministère de la santé publique et de l'assainissement, avec l'appui de l'UNICEF. Les participants aux activités VCA bénéficieront de l'appui de projets de développement sectoriels allant du développement de l'élevage à la promotion des petites entreprises, exécutés par le projet ALRMP, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les Ministères de l'eau, de l'élevage, de l'agriculture, de l'environnement et de l'éducation. Au niveau local, le PAM continuera de collaborer avec des organisations communautaires et des ONG<sup>38</sup>, et directement avec les communautés. Les bénéficiaires seront encouragés à se préparer aux chocs futurs en sollicitant des ressources financières par l'entremise des groupes directeurs de district. Le Gouvernement et les donateurs tels que la Commission européenne et la Banque mondiale investissent à cette fin dans le Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse. Les groupes directeurs de district joueront un rôle fondamental en recherchant un soutien technique auprès des ministères et un soutien financier auprès du Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse et d'autres sources similaires afin d'assurer le bon déroulement des activités humanitaires et de redressement.
- ⇒ Un cadre normatif porteur, y compris des liens avec les marchés
- 49. Le PAM, les donateurs et les partenaires des Nations Unies préconiseront l'instauration d'un cadre normatif porteur pour venir à bout de l'insécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides. La promulgation de la politique en faveur du développement durable de ces zones sera indispensable pour instaurer un système de protection sociale et renforcer la capacité de résistance. Cela devrait stimuler l'appui budgétaire en faveur de l'aide alimentaire et/ou des transferts monétaires et la création de liens commerciaux entre les petits producteurs des zones de production excédentaire et les régions arides et semi-arides. L'initiative "Achats au service du progrès" contribuera à ce processus en effectuant des achats de plus en plus importants auprès des petits producteurs (jusqu'à 800 tonnes en 2009, 5 000 en 2010 et 10 000 en 2011).

<sup>38</sup> Parmi les ONG partenaires du PAM en 2009, on peut citer ActionAid, Action contre la Faim, COCOP, Agro Action Allemande, le Secours islamique, la Société de la Croix-Rouge kényane, Merlin, Oxfam, Ramati et World Vision International (WVI).



- ⇒ Une capacité de résistance renforcée grâce à la création d'infrastructures
- 50. Les ménages et les communautés participeront au choix, à la conception et à l'exécution des projets VCA pour qu'ils correspondent à leurs besoins. Les interventions innovantes axées sur la collecte des eaux de pluie devraient être durables; l'entretien des infrastructures créées sera assurée par les communautés et les ménages.
- 51. Il sera mis fin aux activités de supplémentation alimentaire ciblées à mesure que l'état nutritionnel et sanitaire des populations des districts pastoraux s'améliorera. Les taux de malnutrition aiguë globale dans ces districts ont été qualifiés de "graves" ou de "critiques", mais les enquêtes effectuées ultérieurement pendant la même saison ont relevé un léger recul des niveaux de malnutrition, laissant à penser que les interventions avaient un impact positif<sup>39</sup>. On s'attend à ce que cette baisse se confirme à l'avenir grâce aux aptitudes acquises par les agents sanitaires dans les districts arides pour gérer la malnutrition et appliquer la stratégie gouvernementale de sensibilisation des communautés. Cette dernière vise à rendre les communautés aptes à détecter et traiter la malnutrition ou à aiguiller les personnes touchées vers les instances compétentes. Les autres interventions qui contribueront à ces progrès sont notamment le programme HSNP du DFID, qui augmentera les revenus des ménages et améliorera l'accès à l'alimentation, et les interventions du Ministère de la santé publique et de l'assainissement (ci-après dénommé Ministère de la santé) et de l'UNICEF visant à encourager une meilleure alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.

#### BENEFICIAIRES ET CIBLAGE

52. Aux niveaux du pays et des districts, le ciblage s'appuiera sur les évaluations semestrielles de la sécurité alimentaire; au niveau des communautés, il sera assuré par les comités chargés des activités de secours et/ou de redressement, conformément aux directives relatives au ciblage et aux distributions menées en concertation avec les communautés. Le bureau de pays continuera d'actualiser l'analyse saisonnière des moyens de subsistance pour déterminer les effets saisonnièrs des chocs sur les populations vulnérables, affiner les types d'intervention choisis, définir la durée de l'aide et éclairer les modalités d'intervention (voir la figure 2 ci-après).

Isiolo – 13 pour cent en mai 2006 contre 11 pour cent en décembre 2007; Tana River – 19 pour cent en octobre 2005 contre 12 pour cent en décembre 2007.



<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Exemples de réduction des taux de malnutrition aiguë globale: Wajir – 23 pour cent en avril 2007 contre 17 pour cent en avril 2008; Marsabit – 17 pour cent en mars 2007 contre 16 pour cent en mars 2008; Moyale – 18 pour cent en mars 2006 contre 9 pour cent en avril 2008; Samburu – 19 pour cent en mars 2006 contre 15 pour cent en mars 2008; Garissa – 19 pour cent en octobre 2005 contre 15 pour cent en décembre 2007; Isiolo – 13 pour cent en mai 2006 contre 11 pour cent en décembre 2007; Tana River – 19 pour cent en decembre 2007;

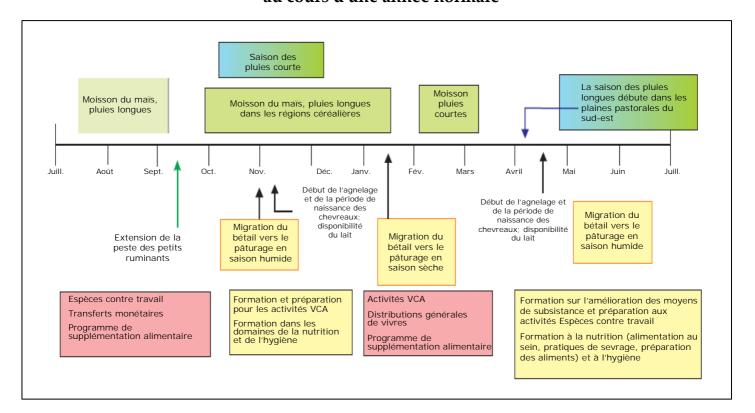


Figure 2: Calendrier des saisons et événements majeurs au cours d'une année normale

53. Les groupes cibles sélectionnés vivent dans les districts arides où se pratiquent les activités pastorales et agropastorales et dans les zones semi-arides des régions orientale et côtière où sont cultivées les terres marginales. Les évaluations de la sécurité alimentaire par zones de subsistance (c'est-à-dire classées selon les moyens de subsistance des populations) recueillent des données à l'échelle des ménages et des subdivisions administratives. Pour les populations les plus gravement exposées à l'insécurité alimentaire, les critères d'éligibilité seront notamment la perte de bétail au cours de la dernière sécheresse, la perte de revenus monétaires et la faiblesse du pouvoir d'achat ainsi que le recours fréquent à des stratégies de survie préjudiciables, par exemple la réduction du nombre et de la taille des repas. Le ciblage géographique continuera de s'appuyer sur les évaluations de la sécurité alimentaire, et les communautés continueront de sélectionner les personnes les plus vulnérables. Les directives relatives au ciblage et aux distributions menées en concertation avec les communautés<sup>40</sup> identifient les femmes comme particulièrement vulnérables, et encouragent leur participation au processus de ciblage. Les critères de ciblage des ménages seront affinés moyennant une évaluation complète de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, qui sera réalisée en 2009.

des activités de secours et d'autres parties prenantes à l'utilisation des directives relatives au ciblage et aux distributions menées en concertation avec les communautés, approuvées par le Gouvernement au cours de la situation d'urgence 2000/02. Au cours de sa visite effectuée dans le cadre de l'opération d'urgence 10374.0 en 2007, l'équipe chargée de l'évaluation a conclu que la méthode du ciblage et des distributions menées en concertation avec les communautés était la plus adaptée pour atteindre les communautés visées. Elle était très utile pour identifier les personnes extrêmement vulnérables, les membres des catégories socioéconomiques

<sup>40</sup> Le PAM a formé des groupes directeurs de district, des partenaires coopérants, des comités villageois chargés

supérieures étant rarement inclus. Le système semblait particulièrement efficace pour cibler les femmes. Voir le rapport technique cité dans le "Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Kenya 10374.0 et du programme de pays 10264.0 (2004-2008)" (WFP/EB.1/2008/7-C).



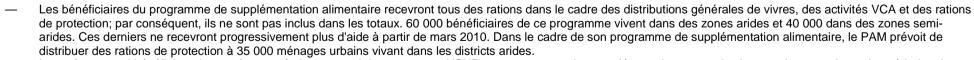
54. En 2009, le programme de supplémentation alimentaire visera 100 000 personnes souffrant de malnutrition modérée – enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et mères allaitantes – et s'étendra à de nouvelles zones géographiques touchées par la sécheresse la plus récente. Ce total tombera à 45 000 personnes en mars 2010 et devrait passer à 40 000 personnes au cours de la troisième année d'exécution de l'IPSR, du fait de l'impact des autres activités visant à améliorer la sécurité alimentaire et les services de santé. Les bénéficiaires de ce programme seront sélectionnés en recourant à des indicateurs de la malnutrition<sup>41</sup>. Dans les zones arides et semi-arides ne bénéficiant pas de distributions générales de vivres, le PAM et ses partenaires passeront en revue les bénéficiaires des activités de supplémentation alimentaire pour identifier les causes de la malnutrition et fournir une ration de protection aux ménages vivant ou susceptibles de vivre dans l'insécurité alimentaire; la durée de cette aide dépendra de l'état nutritionnel des enfants bénéficiaires. Le PAM et le Module de la nutrition étudieront les causes du taux élevé de malnutrition aiguë et adapteront leurs interventions en conséquence.

- 55. La présente IPSR devrait compter 3,5 millions de bénéficiaires en 2009, fragilisés par la dernière crise: une production alimentaire réduite du fait de l'insécurité ayant suivi les élections de décembre 2007; un prix élevé des intrants agricoles qui, combiné à l'insuffisance des courtes pluies, a entraîné une hausse des prix alimentaires et des pénuries alimentaires <sup>42</sup>. Le nombre de bénéficiaires devrait tomber à 745 000 d'ici à 2012 à mesure que s'améliorera la capacité de résistance et que les programmes du Gouvernement et des partenaires prendront la relève, à condition qu'aucun choc majeur ne survienne en 2010 et 2011. L'aide alimentaire ne sera associée à un transfert d'argent que dans les cas où l'intérêt des transferts monétaires sera moindre et où l'accès à la nourriture sera problématique. À partir de 2010, en cas de choc ou durant les saisons de soudure, le PAM prévoit d'augmenter le nombre de bénéficiaires des distributions générales de vivres et de le porter à un maximum de 180 000 personnes recevant de l'argent dans le cadre du programme HSNP; les évaluations semestrielles mesureront l'impact des chocs et, si nécessaire, le PAM élargira la distribution des rations complémentaires. Le nombre de ménages participant aux activités VCA devrait augmenter au cours de la deuxième et de la troisième année à mesure que les capacités d'exécution du Gouvernement et des partenaires augmenteront et que les activités de redressement prendront de l'ampleur. Dans le cadre du programme d'alimentation scolaire d'urgence, le PAM fournira un repas cuisiné à 655 000 élèves, chaque jour de classe, durant deux trimestres scolaires de 2009.
- 56. Le PAM ne prévoit pas de retrait progressif de son aide pendant la durée de l'IPSR mais envisage de limiter dans le temps l'aide alimentaire apportée aux bénéficiaires individuels, d'appuyer la mise en place de nouveaux moyens de subsistance et d'inscrire l'aide alimentaire dans les stratégies nationales de protection sociale. L'IPSR 10666.0 devrait durer trois ans, période au cours de laquelle le régime de protection sociale prendra forme et des infrastructures seront créées pour permettre aux ménages et aux communautés de reprendre le dessus.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Pour les enfants de moins de 5 ans, les critères de prise en charge seront les suivants: i) rapport poids/taille entre 70 et 79 pour cent de la médiane; ou ii) périmètre brachial (tour de bras) entre 11 et 12,4 cm; ou iii) retard de croissance ou anémie confirmée chez les nourrissons de plus de 6 mois dont la mère est séropositive et qui ne sont pas allaités. Les femmes enceintes seront admises dès le deuxième trimestre de la grossesse lorsque leur périmètre brachial sera inférieur à 21 cm ou souffriront d'anémie (taux d'hémoglobine inférieur à 12,0 g/dl). Les mères allaitantes bénéficieront d'une aide si elles ont un enfant de moins de 6 mois et un périmètre brachial inférieur à 21 cm ou une anémie avec taux d'hémoglobine inférieur à 11,0 g/dl.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Le ciblage géographique de l'IPSR dépendra de l'évaluation de la saison des courtes pluies de janvier 2009. Le ciblage des bénéficiaires sera identique à celui de l'opération d'urgence 10745.0 en mars 2009.

| TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, PAR INTERVENTION ET PAR SEXE                            |                    |                   |           |                    |                   |           |                    |                   |           |                    |                   |           |
|---|--------------------|-------------------|-----------|--------------------|-------------------|-----------|--------------------|-------------------|-----------|--------------------|-------------------|-----------|
|   | mai 2              | 2009–février      | 2010      | mars-décembre 2010 |                   | 2011      |                    | 2012              |           |                    |                   |           |
|   | Hommes/<br>Garçons | Femmes/<br>Filles | Total     |
| Protection sociale  |                    |                   |           |                    |                   |           |                    |                   |           |                    |                   |           |
| Distributions générales de vivres   | 993 300            | 1 156 700         | 2 150 000 | 184 800            | 215 200           | 400 000   | 124 740            | 145 260           | 270 000   | 124 740            | 145 260           | 270 000   |
| Prog. suppl. alim.  | 36 700             | 63 300            | 100 000   | 16 540             | 28 460            | 45 000    | 14 700             | 25 300            | 40 000    | 14 700             | 25 300            | 40 000    |
| Ration de protection du programme de suppl. alimentaire                                     | 64 225             | 110 775           | 175 000   | 41 350             | 71 150            | 112 500   | 36 760             | 63 240            | 100 000   | 36 760             | 63 240            | 100 000   |
| Orphelins et autres enfants<br>vulnérables<br>Transferts monétaires/ bons<br>d'alimentation | 2 540              | 2 960             | 5 500     | 7 160              | 8 340             | 15 500    | 11 780             | 13 720            | 25 500    | 11 780             | 13 720            | 25 500    |
| SMI   | _                  | 40 000            | 40 000    | _                  | 40 000            | 40 000    | _                  | 40 000            | 40 000    | ı                  | 40 000            | 40 000    |
| Ration de protection du programme de SMI  | 11 550             | 13 450            | 25 000    | _                  | -                 | -         | _                  | _                 | _         | -                  | _                 | _         |
| Alimentation scolaire d'urgence   | 302 610            | 352 390           | 655 000   | _                  | _                 | _         | _                  | _                 | -         | -                  | _                 | _         |
| Redressement  |                    |                   |           |                    |                   |           |                    |                   |           |                    |                   |           |
| VCA en zones arides   | 46 200             | 53 800            | 100 000   | 69 300             | 80 700            | 150 000   | 92 400             | 107 600           | 200 000   | 92 400             | 107 600           | 200 000   |
| VCA en zones semi-arides  | 115 500            | 134 500           | 250 000   | 92 400             | 107 600           | 200 000   | 80 850             | 94 150            | 175 000   | 69 300             | 80 700            | 150 000   |
| Planification préalable   |                    |                   |           |                    |                   |           |                    |                   |           |                    |                   |           |
| Distributions générales de vivres en zones arides   | _                  | -                 | -         | 69 300             | 80 700            | 150 000   | 83 160             | 96 840            | 180 000   | 83 160             | 96 840            | 180 000   |
| Total   | 1 572 625          | 1 927 875         | 3 500 500 | 480 850            | 632 150           | 1 113 000 | 444 390            | 682 260           | 1 126 650 | 432 840            | 597 660           | 1 005 500 |
| Total sans la composante<br>Redressement et en évitant le<br>double comptage                | 1 598 751          | 1 861 749         | 3 460 500 | 464 310            | 603 690           | 1 068 000 | 346 530            | 560 120           | 906 650   | 334 980            | 475 520           | 810 500   |



Les ménages qui bénéficient du transfert monétaire mensuel du programme HSNP recevront une ration supplémentaire en cas de chocs majeurs ou durant les périodes de soudure; ceci est prévu pour 50 pour cent de la durée de l'IPSR.



Les transferts monétaires/bons d'alimentation en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables couvriront initialement 5 500 bénéficiaires à Garissa; le nombre de bénéficiaires s'élèvera à 25 500 avec l'inclusion en 2010 du district d'Isiolo et celui de Samburu en 2011.

<sup>—</sup> Dans le cadre du programme de SMI, les rations de protection seront fournies à tous les ménages comptant un membre inscrit dans le programme.

#### **ASPECTS NUTRITIONNELS ET RATIONS**

57. Le Ministère de la santé, l'UNICEF, les partenaires spécialisés et le PAM ont fait face ensemble à la crise nutritionnelle dans les zones arides et semi-arides en associant diverses formes d'aide alimentaire et d'approches complémentaires. L'aide alimentaire restera une partie intégrante de la stratégie de lutte contre la malnutrition modérée mise en œuvre sous la conduite du Ministère de la santé avec l'appui de l'UNICEF<sup>43</sup>.

- 58. Les partenaires intervenant dans les secteurs des soins à la petite enfance, de l'accès aux services de santé, de l'eau salubre et de l'assainissement sensibiliseront les populations aux liens qui existent entre malnutrition et leur domaine d'intervention. Les progrès du programme de supplémentation alimentaire seront suivis dans le cadre de la surveillance nutritionnelle mise en place par le Ministère de la santé et l'UNICEF<sup>44</sup>. Les interventions axées sur la gestion de la malnutrition seront adaptées aux besoins des programmes, en consultant un forum technique<sup>45</sup>.
- 59. Les bénéficiaires des distributions générales de vivres ou des activités VCA dans les zones arides recevront 75 pour cent de la ration ordinaire s'il ressort de l'évaluation de la sécurité alimentaire la plus récente qu'ils peuvent eux-mêmes subvenir à 25 pour cent de leurs besoins alimentaires; ceux des zones semi-arides recevront 50 pour cent de la ration s'ils sont capables de subvenir à 50 pour cent de leurs besoins; dans l'un et l'autre cas, ils devront recourir à des stratégies de survie positives<sup>46</sup>. Les rations seront réexaminées en cas de modification significative de l'état nutritionnel et alimentaire et de la capacité de résistance de la population. Le Ministère de la santé, l'UNICEF et le PAM poursuivront leur coopération dans le domaine de la nutrition.
- 60. Le tableau 2 présente le type de rations et le nombre de jours de distribution, par activité, et le tableau 3, les quantités de produits alimentaires requises pour mener à bien l'opération.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> En prenant pour hypothèse que les activités de redressement auront un effet positif, chaque année de moins en moins de personnes devraient avoir besoin d'une aide alimentaire.



<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Le ciblage des distributions générales de vivres s'appuie sur des critères indirects liés au VIH/sida pour les populations contaminées ou indirectement touchées dans les zones arides, où le virus est encore considéré comme infamant. Des campagnes d'information insisteront auprès des partenaires et des communautés pour qu'ils utilisent ces critères liés au VIH/sida dans le processus de ciblage. Les partenaires envisageront l'adoption de nouveaux critères afin d'inclure dans les programmes de supplémentation alimentaire les enfants et les mères souffrant de malnutrition modérée et vivant avec le VIH dans les régions qui ne reçoivent pas de distributions générales de vivres.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Les activités de supplémentation alimentaire cibleront: i) les enfants de moins de 5 ans dont le rapport poids/taille est inférieur à 80 pour cent de la médiane ou dont le mauvais état de santé les expose à la malnutrition aiguë; ii) les femmes enceintes, à partir du deuxième trimestre de leur grossesse; et iii) les mères allaitantes ayant un enfant de moins de 6 mois et dont le périmètre brachial est inférieur à 21 cm, ou celles qui sont exposées à la malnutrition aiguë. Les critères de fin de prise en charge sont: pour les enfants, un rapport poids/taille supérieur à 85 pour cent de la médiane ou un périmètre brachial de 12,5 cm; pour les femmes enceintes et les mères allaitantes, un périmètre brachial égal ou supérieur à 22,5 cm; et pour les femmes souffrant de maladies chroniques et/ou du sida, un périmètre brachial égal ou supérieur à 23,5 cm.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Le PAM et la société Royal DSM N. V., une entreprise partenaire, participent à une initiative commune visant à améliorer la teneur nutritionnelle du mélange maïs-soja. Des interventions telles que l'enrichissement du mélange à domicile, par exemple avec des micronutriments sous forme de poudre, pourraient être envisagées pour améliorer les apports en micronutriments.

| TABLEAU 2: RATIONS QUOTIDIENNES ET JOURS DE DISTRIBUTION, PAR ACTIVITÉ (g/jour) |                                       |   |  |                           |                            |
|---|---------------------------------------|---|--|---------------------------|----------------------------|
| Produits alimentaires   | Alimentation<br>scolaire<br>d'urgence | Distributions<br>générales de<br>vivres et<br>activités VCA<br>zones arides | Activités<br>VCA<br>zones<br>semi-<br>arides | Suppl. alim./<br>SMI (1)* | Suppl. alim./<br>SMI (2)** |
| Céréales  | 150                                   | 345   | 230  | _                         | 230                        |
| Légumes secs  | 40                                    | 60  | 40   | _                         | 40                         |
| Huile végétale  | 5                                     | 20  | 13   | 25                        | 13                         |
| Mélange maïs-soja   | _                                     | 40  | _  | _                         | _                          |
| Mélange maïs-soja enrichi<br>en sucre   | _                                     | _   | _  | 250                       | _                          |
| Sel iodé  | _                                     | 5   | 5  | _                         | 5                          |
| Total   | 195                                   | 470   | 288  | 275                       | 288                        |
| Total kcal/jour   | 792                                   | 1 749   | 1 056  | 1 221                     | 1 056                      |
| Jours de distribution/an  |                                       |   |  |                           |                            |
| 2009  | 180                                   | 225   | 225  | ***                       | ***                        |
| 2010  | _                                     | 300   | 300  | ***                       | ***                        |
| 2011  | _                                     | 300   | 300  | ***                       | ***                        |
| 2012  | _                                     | 75  | 75   | ***                       | ***                        |

<sup>\*</sup> Enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et mère allaitantes souffrant de malnutrition modérée

<sup>\*\*\*</sup> Selon l'état nutritionnel des bénéficiaires

| TABLEAU 3. QUANTITÉS TOTALES REQUISES (tonnes)     |   |  |                                       |         |  |
|--|---|--|---------------------------------------|---------|--|
| Produits alimentaires                              | Distributions<br>générales de<br>vivres et activités<br>VCA | Suppl. alim./SMI/<br>Orphelins et autres<br>enfants<br>vulnérables | Alimentation<br>scolaire<br>d'urgence | Total   |  |
| Céréales   | 336 203   | 32 258   | 13 464                                | 381 924 |  |
| Légumes secs                                       | 58 470  | 5 610  | 3 526                                 | 67 606  |  |
| Huile végétale                                     | 19 489  | 4 517  | 511                                   | 24 517  |  |
| Mélange maïs-soja                                  | 25 680  | -  | _                                     | 25 680  |  |
| Mélange maïs–soja<br>enrichi en sucre              | -   | 26 925   | -                                     | 26 925  |  |
| Sel iodé   | 5 704   | 716  | _                                     | 6 421   |  |
| Équivalent pour les bons<br>d'alimentation/espèces | 4 333   | _  | -                                     | 4 333   |  |
| Total  | 449 879   | 70 026   | 17 501                                | 537 405 |  |
| Pourcentage  | 84  | 13   | 3                                     | 100     |  |

<sup>\*\*</sup> Ration de protection pour éviter la dilution de l'aide alimentaire au sein des familles

#### MODALITES D'EXECUTION

# **Participation**

61. Une méthode de planification participative sera élaborée sur la base des systèmes largement utilisés de ciblage et de distribution menés en concertation avec les communautés, ainsi que de développement intégré à assise communautaire. Les comités locaux chargés des activités de secours et/ou de redressement travailleront avec le Gouvernement, les ONG partenaires et les agents du PAM chargés du suivi sur le terrain pour sélectionner les personnes ayant le plus besoin d'une aide alimentaire selon des critères prédéfinis, tenir le registre des bénéficiaires et faire en sorte que les vivres distribués soient dûment consignés. En cas de nouveau choc, le registre sera actualisé à partir des évaluations semestrielles. Les femmes devraient occuper au moins la moitié des postes d'encadrement au sein des comités chargés des activités de secours et/ou de redressement; une formation leur sera dispensée en matière d'encadrement, d'activités VCA ainsi que de ciblage et de distribution menés en concertation avec les communautés<sup>47</sup>.

62. Le PAM, le Gouvernement et ses partenaires continueront d'appliquer la méthode de la filière d'approvisionnement unique, qui permet d'harmoniser la programmation de l'aide alimentaire et de réduire les doublons. Cette méthode garantit que toutes les contributions fournies par le Gouvernement et les partenaires pour apporter des secours alimentaires sont planifiées sur la base de prévisions communes. Le PAM prônera des interventions multisectorielles adaptées en complément des programmes d'aide alimentaire au cours de la période de redressement<sup>48</sup>.

#### **Partenariats**

63. Pour la mise en place des distributions générales de vivres et des activités VCA, les principales instances gouvernementales partenaires du PAM sont le Service des programmes spéciaux du Cabinet de la présidence, le Ministère du développement du nord du Kenya et des autres terres arides, le projet ALRMP et les Ministères de l'eau, de l'environnement et de l'éducation<sup>49</sup>.

64. Les représentants du PAM et du Gouvernement se réuniront tous les mois pour examiner l'exécution des interventions et coordonner la filière d'approvisionnement. Des partenaires d'exécution seront sélectionnés pour chaque district par le biais d'un processus consultatif<sup>50</sup>. Étant donné que les activités VCA sont axées sur la collecte de l'eau, il sera

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Les partenaires actuels et potentiels du PAM incluent, entre autres, ActionAid, COCOP, Agro Action Allemande, la Société de la Croix-Rouge kényane, OXFAM Royaume-Uni, Ramati, Tearfund et WVI.



<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Il ressort du suivi post-distribution de l'opération d'urgence que les femmes ont beaucoup participé aux activités des comités chargés des activités de secours et qu'elles jouent un rôle important dans la gestion de l'aide alimentaire aux points de distribution finale et au sein des ménages.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Le Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse pourrait servir de Fonds commun multisectoriel. En sa qualité de coordonnateur des activités multisectorielles de redressement, de protection sociale et de planification préalable, la KFSM examinera la possibilité de lancer des approches sectorielles dans les régions arides et semi-arides pour assurer une allocation optimale des ressources et harmoniser les apports des donateurs.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Le PAM jouera un rôle moteur en créant un groupe de travail pour la collecte des eaux de pluie en vue de coordonner les activités de collecte de l'eau dans les zones arides et semi-arides.

recruté des partenaires techniques supplémentaires dotés du savoir-faire requis<sup>51</sup> et ces activités seront intégrées à l'ensemble des efforts de redressement.

- 65. Les responsables du programme HSNP, ceux du programme de transferts monétaires en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables et le PAM assureront la coordination du ciblage des bénéficiaires des activités de protection sociale.
- 66. Le PAM s'emploiera, avec le Gouvernement et la Commission européenne, à développer le Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse. Des seuils de déclenchement seront définis pour s'assurer que toute intervention immédiate associe aussi efficacement que possible l'aide alimentaire aux apports non alimentaires. Le PAM veillera à coordonner ses interventions et les projets bénéficiant de l'appui de l'agence USAID dans le nord du Kenya, au niveau du ciblage et des actions conjointes, et à communiquer l'information recueillie sur les moyens de subsistance. Le PAM continuera de collaborer avec le Gouvernement et le Réseau du système d'alerte rapide face aux risques de famine (FEWS NET) appuyé par l'agence USAID pour fournir en temps utile les informations nécessaires aux interventions en faveur de la sécurité alimentaire et autres interventions.
- 67. La FAO, le FIDA et le PNUE fourniront une assistance technique et des fonds pour les activités VCA. Des possibilités de microcrédit seront recherchées avec des partenaires pour appuyer la diversification des moyens de subsistance des populations vulnérables vivant dans les zones périurbaines.
- 68. Le Ministère de la santé, l'UNICEF et le PAM poursuivront leur coopération dans le domaine de la nutrition<sup>52</sup>, avec l'appui d'ONG spécialisées<sup>53</sup>. Le Kreditanstalt für Wiederaufbau, (KfW, Institut de crédit pour la reconstruction), une banque publique allemande de développement, financera le programme de SMI destiné à faciliter l'accès aux soins de santé durant la grossesse et la période postnatale.

#### Renforcement des capacités

- 69. Le Gouvernement, le PAM, la Commission européenne dans le cadre de son Initiative pour la gestion de la sécheresse et la FAO continueront d'accroître les capacités du groupe directeur de la KFSM ainsi que des groupes directeurs de district en leur dispensant une formation sur les systèmes d'alerte précoce, la réalisation des évaluations, les analyses des moyens de subsistance saisonniers, la conception, l'exécution et la gestion des activités VCA ainsi que la programmation des interventions. Les comités chargés des activités de secours et/ou de redressement bénéficieront d'une formation axée sur le ciblage, l'exécution, le suivi et l'évaluation.
- 70. Le PAM intensifiera son assistance technique pour développer le système de suivi des produits dont la gestion est assurée par le Service des programmes spéciaux du Cabinet de la présidence et assurer sa mise en œuvre au niveau des districts.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Les partenaires tels que ActionAid, Agro Action Allemande et WVI participent à la mise en place des activités VCA; le PAM tente actuellement d'identifier de nouveaux partenaires capables de mettre en place ce type d'activités.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> La supplémentation alimentaire, le programme de SMI et les transferts monétaires en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Les ONG actuellement partenaires du PAM en matière de nutrition sont les suivantes: le Comité international de secours, le Secours islamique, Merlin, Save the Children Royaume-Uni, Samaritan Purse et WVI.

#### Articles non alimentaires

71. Dans le cadre des activités VCA, le PAM et ses partenaires fourniront une assistance technique, une formation, des outils et matériaux essentiels pour permettre aux communautés de mettre en place des infrastructures durables de collecte de l'eau. Les communautés y contribueront en nature.

72. Le PAM est chargé des apports alimentaires et de l'appui logistique destinés au programme de supplémentation alimentaire; le Ministère de la santé fournira du personnel technique et une formation dans le domaine de la nutrition, avec l'appui de l'UNICEF.

# Dispositif logistique

- 73. L'IPSR proposée recourra au dispositif logistique existant. Les expéditions internationales arrivent au Kenya par Mombasa et sont livrés par la route aux points de livraison avancés. Le PAM dispose à Mombasa d'une capacité d'entreposage suffisante.
- 74. Le port de Mombasa, plaque tournante dans la région pour les transports des produits commerciaux et de l'aide humanitaire, est très encombré et connaît de fréquents retards de dédouanement et de transit. Le PAM soumet actuellement des propositions au Gouvernement dans le but de faciliter le dédouanement et le transit de ses cargaisons. Il est en train de recruter un capitaine de port et des spécialistes du transport routier et ferroviaire afin d'évaluer les capacités du port et les possibilités de les renforcer. Le Gouvernement a récemment invité le PAM à participer à un groupe de travail nouvellement créé pour résoudre les problèmes du port de Mombasa.
- 75. Aux points de livraison avancés, les produits alimentaires sont entreposés par le Gouvernement ou les ONG partenaires sous la supervision du personnel du PAM chargé de la logistique. Ils sont ensuite transportés jusqu'aux points de distribution finale par des transporteurs privés recrutés par le Gouvernement ou les ONG partenaires. Les points de distribution finale seront sélectionnés pour faciliter la collecte des vivres, en particulier par les femmes. Le système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS) a été installé à Nairobi et à Mombasa ainsi que dans toutes les antennes locales.
- 76. Le taux de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) est de 164,93 dollars la tonne. Un système à taux multiple est proposé pour l'IPSR 10666.0, à savoir 148,58 dollars la tonne pour les achats locaux et les accords de jumelage<sup>54</sup>, et 170,11 dollars la tonne pour les envois venant de l'étranger.
- 77. Le bureau des pays continuera de travailler avec les compagnies de transport pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation au VIH/sida sur le lieu de travail.

#### ACHATS LOCAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES

78. Les achats locaux dépendent de deux facteurs: la mise à disposition de contributions financières non assorties de conditions et la situation des marchés. Le PAM envisage d'acheter sur les marchés locaux certaines céréales et un tiers du mélange maïs-soja enrichi.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> On parle de jumelage lorsque des contributions en nature versées par un donateur sont complétées par des contributions destinées à couvrir les coûts associés (par exemple les TTEM) d'un autre donateur.



- 79. Dans le cadre de l'initiative "Achats au service du progrès", le PAM va mettre à l'essai des modalités innovantes d'achat de produits alimentaires, notamment en achetant des cultures vivrières résistantes à la sécheresse auprès des petits agriculteurs et en soutenant le développement des marchés dans le but de recenser les meilleures pratiques qui pourraient être intégrées à ses méthodes de passation des marchés.
- 80. Le Gouvernement a donné son accord de principe pour la poursuite de ses contributions en nature à l'appui de l'IPSR 10666.0.

### SUIVI DE L'EXECUTION

- 81. Le suivi mis en place par le PAM comprendra: i) un suivi des distributions et un suivi post-distribution mensuels de toutes les activités (distributions générales de vivres, activités VCA, supplémentation alimentaire et alimentation scolaire d'urgence); ii) un suivi sur site des activités VCA axé sur la qualité des produits et les effets directs immédiats; et iii) des activités conjointes de suivi des programmes et d'évaluation d'impact pour ce qui est des interventions alimentaires et des activités expérimentales complémentaires. Avec l'aide de ses partenaires dans le domaine de la nutrition, le PAM a amélioré la liste de contrôle des programmes de supplémentation alimentaire qui sera utilisée pour le système conjoint de suivi. Le suivi conjoint des transferts monétaires au profit des orphelins et autres enfants vulnérables sera effectué avec l'UNICEF. Le PAM renforcera sa capacité de suivi moyennant: i) la formation des membres de son personnel et de celui de ses partenaires qui travaillent sur le terrain afin qu'ils se familiarisent avec les outils et les méthodes de suivi; et ii) une meilleure coordination avec les partenaires techniques et les autorités de district, en vue d'analyser rapidement l'information et de revoir les programmes en conséquence. Les quantités de vivres distribués seront enregistrées avec le système COMPAS. Le PAM utilisera les données actuellement disponibles à titre de référence pour mesurer le succès de la présente IPSR<sup>55</sup>.
- 82. Le PAM s'efforcera de garantir avec ses partenaires, en particulier le Gouvernement, les responsables du programme HSNP et du programme de transferts monétaires en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables, que les modifications saisonnières et l'évolution des marchés sont prises en compte pour prendre les décisions de programmation relatives à l'utilisation des ressources monétaires et alimentaires. Il veillera à ce que des données de référence suffisantes soient disponibles pour mesurer l'impact de son appui à d'autres programmes servant de filet de sécurité<sup>56</sup>.
- 83. Les variations des taux de malnutrition seront suivies régulièrement sur la base de deux sources d'information: les comptes rendus mensuels du projet ALRMP sur la surveillance du périmètre brachial (tour de bras) et les données sur l'évolution de l'insuffisance pondérale du système d'information sur la santé et la nutrition des enfants du Ministère de la santé. Les indicateurs du programme de supplémentation alimentaire, à savoir les taux de récupération nutritionnelle, d'abandon du traitement, de mortalité et de couverture, seront surveillés par le biais des rapports mensuels du Ministère de la santé ou des institutions spécialisées. Le Ministère de la santé, l'UNICEF et les partenaires présenteront des rapports trimestriels et réaliseront des enquêtes annuelles sur la nutrition.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Rapport d'évaluation des saisons des pluies courte et longue de 2008 et rapports de suivi post-distribution pour 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Le PAM utilisera les données existantes, telles que celles de l'évaluation réalisée en 2008 par l'équipe de pays (*Kenya OVC Country Team Programme Operational and Impact Evaluation*), qu'il complétera avec ses propres données de référence.

84. Le PAM et ses partenaires mettront au point des bases de données normalisées sur les bénéficiaires pouvant être fusionnées au niveau des districts et au niveau national.

- 85. Un examen systématique des capacités des ONG partenaires en matière de planification, d'exécution et de suivi prévoira une étude conjointe de la qualité de la mise en œuvre et des résultats.
- 86. Une évaluation externe de l'IPSR 10666.0 est prévue à mi-parcours, dont le coût figure dans le budget.

# ÉVALUATION DES RISQUES ET PLANIFICATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE

# Évaluation des risques

- $\Rightarrow$  Catastrophes naturelles
- 87. Il a été pris pour hypothèse que la sécheresse, les inondations et les maladies du bétail continueront de menacer les moyens de subsistance dans les zones arides et semi- arides, réduisant encore la capacité de résistance aux chocs.
- $\Rightarrow$  Risque institutionnel
- 88. La poursuite du soutien actif de l'État sera nécessaire pour maintenir la cohérence des programmes de redressement et garantir la complémentarité des apports requis pour répondre aux objectifs arrêtés. Le Gouvernement doit avoir les ressources suffisantes pour mettre en place les filets de sécurité requis. La stratégie de protection sociale s'appuie sur des programmes bilatéraux tels que le programme HSNP.
- ⇒ Risques liés à la gestion
- 89. Il sera essentiel que les ONG et les instances publiques partenaires allouent des ressources non alimentaires adéquates aux projets VCA.
- ⇒ Insécurité
- 90. L'IPSR pourrait connaître des difficultés de mise en œuvre en cas de conflit si des zones situées dans les régions frontalières devenaient interdites d'accès.

#### Planification des interventions d'urgence

91. Les plans de secours sont régulièrement actualisés en prévision de chocs majeurs. Le PAM continue de travailler avec ses partenaires pour renforcer les structures de coordination et les capacités par le biais de la formation et du transfert des responsabilités, en particulier aux districts, en partenariat avec le Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse, qui bénéficie du soutien de la Commission européenne, pour renforcer la capacité de planification et d'intervention du Gouvernement.



#### MESURES DE SECURITE

- 92. Les districts qui sont visés par la présente IPSR se situent principalement dans des zones classées en phase III du plan de sécurité des Nations Unies, c'est-à-dire exposées au banditisme, au vol de bétail et aux escarmouches frontalières. Une escorte policière armée est nécessaire pour accompagner le personnel et les véhicules du PAM hors des principaux centres urbains. En règle générale, cette escorte policière suffit, mais l'accès à certaines zones exige une coordination avec les forces armées kényanes. Des auxiliaires nationaux de sécurité du PAM sont en poste dans les antennes locales des zones classées en phase III pour surveiller la sécurité, faire en sorte que les dispositifs de sécurité soient en place, dispenser une formation régulière sur les procédures opérationnelles et veiller à ce que l'environnement opérationnel soit conforme aux Normes minimales de sécurité opérationnelle (normes MOSS).
- 93. Tous les véhicules du PAM circulant sur le terrain sont équipés de radio à ultra-haute fréquence et il est demandé au personnel de se munir de radios portatives. Les véhicules sont équipés de matériels de sécurité et de communication adaptés. Pour assurer la communication permanente entre Nairobi et les antennes locales, une liaison radio sera mise en place 24 heures sur 24 dans les salles de contrôle radio du PAM et de l'UNICEF. L'ensemble du personnel suit une formation sur la sensibilisation aux problèmes de sécurité et la communication par radio.

#### **ANNEXE I-A**

| VENTILATION DES COÛTS DU PROJET                               |                         |   |                        |  |
|---|-------------------------|---|------------------------|--|
|   | Quantité<br>(en tonnes) | Coût moyen<br>par tonne<br>(en dollars) | Valeur<br>(en dollars) |  |
| COÛTS POUR LE PAM   |                         |   |                        |  |
| Coûts opérationnels directs                                   |                         |   |                        |  |
| Produits alimentaires <sup>1</sup>                            |                         |   |                        |  |
| — Céréales  | 381 923                 | 377,11                                  | 144 026 983            |  |
| — Légumes secs  | 67 606                  | 529,83                                  | 35 819 687             |  |
| — Huile végétale  | 24 517                  | 1 114,60                                | 27 326 648             |  |
| <ul><li>— Aliments composés</li></ul>                         | 52 605                  | 512,85                                  | 26 978 474             |  |
| — Sel   | 6 421                   | 194,85                                  | 1 251 132              |  |
| <ul> <li>— Espèces/bons d'alimentation</li> </ul>             | 4 333                   | 570,50                                  | 2 472 000              |  |
| Total, produits alimentaires                                  | 537 405                 |   | 237 874 924            |  |
| Transport extérieur   | 68 426 476              |   |                        |  |
| Transport terrestre   |                         |   | 0                      |  |
| Transport intérieur, entreposage et manutention               | n (TIEM)                |   | 87 920 025             |  |
| Total, transport terrestre, entreposage et manutention        | 87 920 025              |   |                        |  |
| Autres coûts opérationnels directs                            | 12 545 303              |   |                        |  |
| A. Total, coûts opérationnels directs                         |                         |   | 406 766 728            |  |
| B. Coûts d'appui directs (CAD)² (voir annexe I-B)             |                         |   | 36 480 982             |  |
| C. Coûts d'appui indirects (CAI) (7,0 pour cent) <sup>3</sup> |                         |   | 31 027 340             |  |
| COÛT TOTAL POUR LE PAM  |                         |   | 474 275 049            |  |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif, utilisé aux fins de l'établissement du budget et de l'approbation. Le contenu peut varier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

# **ANNEXE I-B**

| BESOINS D'APPUI DIRECT (en dollars)                      |            |  |
|--|------------|--|
| Personnel  |            |  |
| Administrateurs recrutés au plan international           | 8 051 780  |  |
| Administrateurs recrutés au plan national                | 3 302 566  |  |
| Personnel des services généraux recruté au plan national | 8 367 740  |  |
| Heures supplémentaires                                   | 707 808    |  |
| Primes   | 878 880    |  |
| Consultants internationaux                               | 415 000    |  |
| Consultants nationaux                                    | 260 000    |  |
| Volontaires des Nations Unies                            | 180 000    |  |
| Voyages officiels du personnel                           | 5 333 244  |  |
| Formation et perfectionnement du personnel               | 217 731    |  |
| Total partiel  | 27 714 749 |  |
| Dépenses de bureau et autres coûts récurrents            |            |  |
| Location des bureaux                                     | 540 414    |  |
| Charges (électricité, etc.)                              | 61 755     |  |
| Fournitures de bureau                                    | 226 315    |  |
| Technologies de l'information et des communications      | 1 067 823  |  |
| Assurances   | 88 013     |  |
| Réparation et entretien du matériel                      | 291 985    |  |
| Frais d'entretien et d'exploitation des véhicules        | 2 997 107  |  |
| Autres dépenses de bureau                                | 1 424 985  |  |
| Prestations aux organisations des Nations Unies          | 146 183    |  |
| Total partiel  | 6 844 580  |  |
| Matériel et autres dépenses fixes                        |            |  |
| Véhicules  | 603 663    |  |
| Équipement (télécommunications)                          | 1 062 800  |  |
| Mobilier, outils et matériel                             | 255 190    |  |
| Total partiel  | 1 921 653  |  |
| TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS                             | 36 480 982 |  |



| WFP/EB.A/  |
|------------|
| N2009/10/1 |

| ANNEXE II: CADRE LOGIQUE  |   |   |  |  |
|---|---|---|--|--|
| Chaîne de résultats   | Indicateurs de résultats  | Risques et hypothèses   |  |  |
| Objectif stratégique 1 – Sauver des vies et protéger le   | es moyens de subsistance dans les situations d'urgence  |   |  |  |
| Effet direct 1.1: Diminution de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et mères allaitantes au sein des populations                           | <ul> <li>Prévalence de la malnutrition aiguë en deçà de<br/>15 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans dans<br/>les zones d'intervention du PAM</li> </ul>   | Hypothèse: Le dynamisme du Gouvernement assure la cohésion entre les programmes de redressement et leur complémentarité                               |  |  |
| ciblées frappées par la crise   | Taux de récupération nutritionnelle obtenue grâce au<br>programme de supplémentation alimentaire >75 pour<br>cent; taux de mortalité <3 pour cent; taux d'abandon<br><15 pour cent; et couverture > 80 pour cent; sur la<br>base des bénéficiaires ciblés | Risque: Les catastrophes naturelles continueront à diminuer la capacité de résistance aux chocs   |  |  |
| <b>Produit 1.1.1:</b> Produits alimentaires et articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante et en toute sécurité aux femmes, hommes, filles et garçons ciblés | Nombre effectif de femmes, d'hommes, de filles et de<br>garçons recevant des produits alimentaires et des<br>articles non alimentaires, par catégorie et<br>en pourcentage des chiffres prévus  | Hypothèse: Financement adéquat et opportun propre à éviter toute rupture d'approvisionnement Risques: Inefficacité du dépistage nutritionnel effectué |  |  |
|   | <ul> <li>Tonnes de vivres distribuées, par type de produit, en pourcentage des distributions prévues</li> </ul>   | par les partenaires. Couverture insuffisante par les établissements de santé  |  |  |
| Effet direct 1.2: Amélioration de la sécurité alimentaire   | ➤ Indicateur des stratégies de survie ≤ 0,2   |   |  |  |
| des populations ciblées (supplémentation alimentaire et rations de protection)  | <ul> <li>Score de consommation alimentaire des ménages</li> <li>(&gt; 35)</li> </ul>  |   |  |  |
| <b>Produit 1.2.1</b> Produits alimentaires et articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante aux femmes, hommes, filles et garçons ciblés                       | Nombre effectif de femmes, d'hommes, de filles et de<br>garçons recevant des produits alimentaires et des<br>articles non alimentaires, par catégorie et en<br>pourcentage des chiffres prévus  | Hypothèse: Financement adéquat et opportun propre à éviter toute rupture d'approvisionnement  |  |  |
| Objectif stratégique 2 – Prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets   |   |   |  |  |
| Effet direct 2.1: Mise en place et consolidation de systèmes d'alerte précoce, de plans d'intervention d'urgence et de systèmes de suivi de la sécurité                                 | > Indice de préparation aux catastrophes  | Hypothèse: Participation adéquate du Gouvernement et des communautés aux séances de formation Soutien des partenaires.                                |  |  |
| alimentaire, avec l'appui du PAM en matière de renforcement des capacités   |   | Risque: Renouvellement important du personnel des partenaires, tout particulièrement au niveau des ONG  |  |  |



|  | ANNEXE II: CADRE LOGIQUE  |   |  |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|--|
| Chaîne de résultats  | Indicateurs de résultats  | Risques et hypothèses   |  |  |  |  |
| <b>Produit 2.1.1:</b> Mesures mises en place pour atténuer les effets des catastrophes, avec l'appui du PAM en matière de renforcement des capacités             | <ul> <li>Systèmes de réduction des risques, de préparation<br/>aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets mis<br/>en place, par type: systèmes d'alerte précoce et plans<br/>d'intervention d'urgence</li> </ul>                                     |   |  |  |  |  |
| Effet direct 2.2: Réduction des effets de la catastrophe à l'échelon communautaire dans les communautés ciblées  | <ul> <li>Score des communautés en termes d'avoirs</li> <li>Score des ménages en termes d'avoirs</li> </ul>  | Hypothèse: Conduite d'autres programmes de protection sociale, coordonnés par le Gouvernement dans le cadre de son plan directeur                     |  |  |  |  |
| <b>Produit 2.2.1:</b> Nombre de dispositifs destinés à atténuer les effets des catastrophes créés ou remis en état par les communautés ciblées                   | Nombre de dispositifs créés ou remis sur pied pour<br>réduire les risques de catastrophe et en atténuer les<br>effets, par type et unité de mesure: nombre d'hectares<br>protégés ou mis en valeur, nombre d'arbres plantés,<br>de digues construites, etc. | Hypothèse: Financement adéquat et opportun pour éviter toute rupture d'approvisionnement  |  |  |  |  |
|  | <ul> <li>Nombre de bénéficiaires atteints (en pourcentage des<br/>prévisions)</li> </ul>  |   |  |  |  |  |
|  | <ul> <li>Quantité de vivres distribués en tonnes (en<br/>pourcentage des prévisions)</li> </ul>   |   |  |  |  |  |
| Objectif stratégique 3 – Remettre sur pied les commu   | nautés et reconstituer leurs moyens de subsistance aprè   | s une catastrophe   |  |  |  |  |
| Effet direct 3.1: Meilleur accès des communautés ciblées à des avoirs garantissant leurs moyens de subsistance dans les situations fragiles et les périodes      | > Score des communautés en termes d'avoirs  | Hypothèse: Les projets visant à créer des avoirs dépendent de la solidité de l'appui technique fourni par les ONG et les partenaires gouvernementaux. |  |  |  |  |
| de transition  |   | Risque: Insuffisance ou inadéquation de la capacité de mise en œuvre  |  |  |  |  |
| <b>Produit 3.1.1:</b> Avoirs créés ou remis en état par les communautés et les personnes ciblés afin de garantir leurs moyens de subsistance                     | <ul> <li>Nombre de dispositifs communautaires créés ou remis<br/>sur pied par les communautés et les personnes<br/>ciblées</li> </ul>   | Hypothèses: Financement de contrepartie adéquat au titre d'autres coûts opérationnels directs. Participation complémentaire adéquate des partenaires. |  |  |  |  |
|  | <ul> <li>Nombre de femmes et d'hommes formés sur les<br/>questions d'appui aux moyens de subsistance</li> </ul>   |   |  |  |  |  |
| Effet direct 3.2: Stabilisation des taux d'inscription des filles et des garçons dans les écoles bénéficiant de l'assistance du PAM aux niveaux d'avant la crise | > Taux de persévérance scolaire (objectif atteint dans 80 pour cent des écoles sondées).  | Hypothèse:Infrastructure scolaire adéquate pour recevoir les enfants et mettre en œuvre le programme  |  |  |  |  |
| Produit 3.2.1: Couverture de l'alimentation scolaire   | > Nombre d'écoles appuyées par le PAM   |   |  |  |  |  |
| alignée sur le programme de travail  | <ul> <li>Quantité de vivres distribués en tonnes (en<br/>pourcentage des prévisions)</li> </ul>   |   |  |  |  |  |

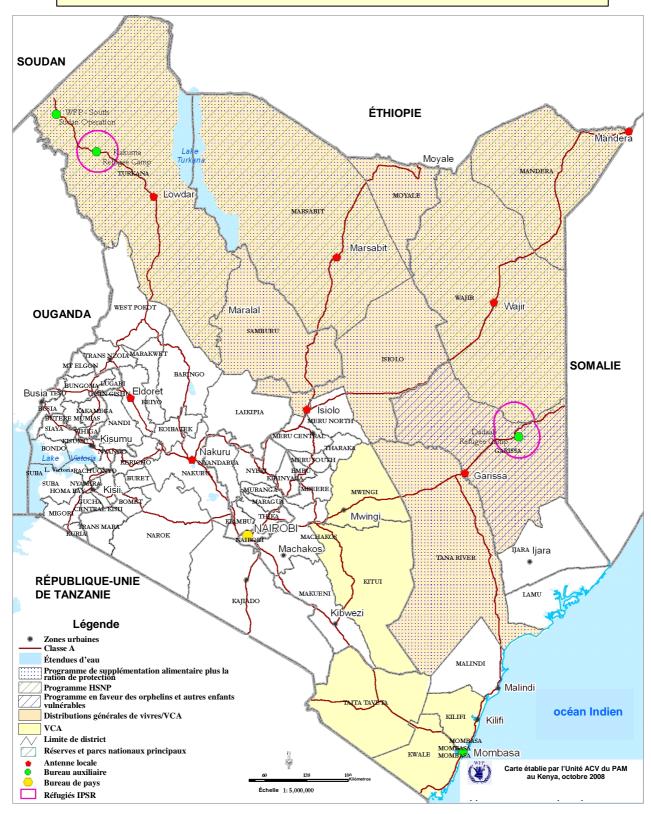


| ANNEXE II: CADRE LOGIQUE   |   |   |  |  |
|--|---|---|--|--|
| Chaîne de résultats  | Indicateurs de résultats  | Risques et hypothèses   |  |  |
| Objectif stratégique 4 – Réduire la faim chronique et  | a dénutrition   |   |  |  |
| Effet direct 4.1: Amélioration de l'état nutritionnel des femmes et des enfants ciblés.  | Prévalence du retard de croissance chez les enfants<br>ciblés de moins de 2 ans (en pourcentage du rapport<br>taille-âge).  | Hypothèses: Accès aux systèmes d'eau salubre,<br>d'assainissement et aux services de santé. Utilisation<br>correcte de l'aliment enrichi au niveau des ménages. |  |  |
|  | Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les<br>enfants ciblés de moins de 5 ans (en pourcentage du<br>rapport poids-âge).   | Risque: Soutien insuffisant ou inefficace des partenaires dans le domaine de la nutrition   |  |  |
|  | Pourcentage de nouveau-nés présentant une<br>insuffisance pondérale à la naissance.   |   |  |  |
|  | <ul> <li>Périmètre brachial des femmes enceintes/mères<br/>allaitantes &lt; 23.</li> </ul>  |   |  |  |
| <b>Produit 4.1.1:</b> Distribution de produits alimentaires et d'articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante et en toute sécurité aux femmes, hommes, filles et garçons ciblés. | Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de<br>garçons recevant des produits alimentaires et des<br>articles non alimentaires, par catégorie de produit et<br>en pourcentage des chiffres prévus. | Hypothèse: Financement adéquat et opportun pour éviter toute rupture d'approvisionnement  |  |  |
|  | Tonnes de vivres distribuées, par type de produit, en<br>pourcentage des chiffres prévus.   |   |  |  |



#### **ANNEXE III**

# IPSR KENYA 10666.0 – ZONE OPÉRATIONNELLE ET ACTIVITÉS



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



#### LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ALRMP Projet de gestion des ressources des terres arides (Arid Lands Resource

Management Project)

COCOP Consortium de partenaires coopérants

COMPAS Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits

DFID Ministère britannique du développement international

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FEWS NET Réseau du système d'alerte rapide face aux risques de famine

FIDA Fonds international de développement agricole

HSNP Programme servant de filet de sécurité contre la faim (Hunger Safety Net

*Programme* )

IPSR intervention prolongée de secours et de redressement

KFSM Réunion sur la sécurité alimentaire au Kenya (Kenya Food Security

Meeting)

KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau

ONG organisation non gouvernementale

PIB produit intérieur brut

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

TTEM transport terrestre, entreposage et manutention

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

USAID Agency for International Development (États-Unis)

VCA Vivres pour la création d'avoirs

WVI World Vision International

